

**Ministère de l'agriculture, des ressources
hydrauliques et de la pêche**

Direction Générale des Forêts

Projet de Gestion Intégrée des Paysages « PGIP »

**EVALUATION EXTERNE DES « CONVENTIONS DE COGESTION DES
RESSOURCES FORESTIERES ET CONTRATS D'ALLIANCES
PRODUCTIVES DANS LE CADRE DU PGIP »**

Rapport Final

Version Finale

Dr. Zitouni Belgacem :

Expert en Planification stratégique et développement local

Mars 2024

Table des matières

I. INTRODUCTION	6
II. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION	7
III. CONTEXTE ET CADRE GENERAL	8
IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION	10
4.1. Méthodologie	10
a) Phase de collecte et de revue documentaire.....	10
b) Phase de traitement, d'analyse des données et d'évaluation.....	11
c) Phase de reporting.....	12
4.2 Les limites de l'évaluation	12
V. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'APPROCHE DE COGESTION ET ALLIANCES PRODUCTIVES.....	13
5.1 PERTINENCE ET ALIGNEMENT STRATEGIQUE DES DEUX TYPES DE CONVENTIONS	13
5.1.1 Alignement sur les priorités nationales et du Système des Nations Unies (SNU).....	13
5.1.2 Alignement avec les besoins des bénéficiaires	15
5.1.3. Pertinence opérationnelle ou pertinence des résultats	17
a) La perception relative aux revenus des GDA avec le mode cogestion et par adjudication.....	17
b) Rendement Journées de travail (avant et après)	18
c) Accès au marché	19
5.2 EFFICACITE DES CONVENTIONS	20
5.2.1 Degré d'atteinte des résultats.....	20
5.2.2 Degré d'atteinte des objectifs attendu par l'approche de cogestion	21
a) Variabilité des évaluations.....	21
b) Les facteurs positifs contribuant à l'atteinte des objectifs	22
c) Principaux facteurs contraignants	23
d) Appréciation du degré de satisfaction en liaison avec les contrats d'alliances productives	24
5.2.3 Efficacité du dispositif de gestion du projet au démarrage.....	27
5.3 EFFICIENCE DES RESSOURCES UTILISEES	30
5.4 ORIENTATION VERS L'IMPACT ET LA DURABILITE	33

5.4.1. Orientation des impacts	33
a) Impact sur les travaux et services réalisés et impact sur la protection de la forêt33	
b) Impact socio-économique (revenu des ménages)	34
c) Impact sur l'accès aux marchés	35
5.4.2 Orientation vers la durabilité	36
a) Valeur ajoutée apportée par la cogestion des ressources forestières en comparaison avec l'adjudication	36
b) Les principaux facteurs qui influent sur la durabilité de cette approche	37
5.6. PERFORMANCE EN TERMES DE GENRE	40
VI. CONCLUSION	41
VII. LES RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISES	45
7.1 LES RECOMMANDATIONS	46
7.2 LES LECONS APPRISES	48
<i>ANNEXES</i>	50
ANNEXE N°1: PROGRAMME DES VISITES (ENTRETIENS).....	51
ANNEXE N°2: OUTILS DE COLLECTES DES DONNEES	53
ANNEXE N°3 : LISTE DES PARTIES PRENANTES.....	58
ANNEXE N°4 : DOCUMENTS CONSULTES	60
ANNEXE N°5 : NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION PAR GDA	60

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Jugement de l’alignement des conventions avec les orientations stratégiques	12
Tableau 2: Niveau de réalisation des produits /GDA Al Amal paysage Garn Halfaya Tejerouine Kef(2019-2023)	20
Tableau 3: Niveau de réalisation des produits /GDA Devp des RcsRorestières MAAROUF Paysage Maarouf Dj EsserjWesslatiaKairouan(2019-2023)	21
Tableau 4: Niveau de réalisation des produits /GDA JAWAHER OUESLET Paysage Maarouf Dj Esserj Ouesstatia Kairouan (2019-2023)	22
Tableau 5: Niveau de réalisation des produits /GDA Dj Elhalfa Paysage Zaghdoud Djebel El Halfa Ain Jloula Kairouan (2019-2023)	23
Tableau 6 : Niveau de réalisation des produits /GDA BargouPaysage Ain Boussaadia-BhirinBargouSiliana(2022-2023)	25
Tableau 7: Niveau de réalisation des produits /GDA SIDI MECHREG	26
Tableau 8: Niveau de réalisation des produits /GDA ALBARAKA Choucha	27
Tableau 9: Niveau de réalisation des produits /GDA ATTAHADI Paysage Choucha Sejnene Bizerte(2019-2023)	28
Tableau 10: Niveau de réalisation des produits /GDA ALFERDAWS Paysage Choucha Sejnene Bizerte(2019-2023)	29
Tableau 11: Niveau de réalisation des produits /GDA OUED EZZEN/ Jendouba	30
Tableau 12: Niveau de réalisation des produits /GDA BARAKA TBEINIA/Jendouba	30
Tableau 13: Niveau de réalisation des produits /GDA El KhalenjPaysage Cap Négro Nefza Béja (2022-2023)	31
Tableau 14: Niveau de réalisation des produits /GDA Oued Eddamous Paysage Cap Négro Nefza Béja (2022-2023)	32
Tableau 15: Niveau de réalisation des produits /GDA Oued El MaadenPaysageTbaba-Mssid Oued El Maaden Béja (2019--2023)	33
Tableau 16: Niveau de réalisation des produits /GDA Douleb Paysage Douleb Sammama Sbeitla Kasserine (2019--2023)	34
Tableau 17: Etat de financement des GDAs jusqu'à le 10/01/2024 " Annexe 5 de la convention de cogestion"	39

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AP	Alliances Productives
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CNULCD	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification
DGF	Direction Générale des Forêts
ODD	Objectif de Développement Durable
OE	Opérateur Economique
IDH	Indice de Développement Humain
GDA	Groupement de Développement Agricole
TdR	Termes de Références
PGIP	Projet de Gestion Intégré des Paysages
UGO/UGP	Unité de Gestion par objectif/Projet
UREP	Unité Régionale d'exécution du projet
PIF	Plan d'Investissement Forestier

I. INTRODUCTION

Le projet de Gestion Intégrée des Paysages dans les régions les moins développées en Tunisie (PGIP) est financé par la Banque Internationale de Reconstitution et de Développement (BIRD- Prêt N°8722-TN) et couvre la période 2018-2024. Son objectif de développement est d'améliorer la gestion des paysages et l'accès aux opportunités économiques pour les communautés ciblées dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest en Tunisie, incluant les gouvernorats de Bizerte, Béja, Jendouba, Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

Une Unité de Gestion par Objectif (UGO) a été créée au sein du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche. Cette unité a pour mission d'assurer la mise en œuvre des activités du projet PGIP, notamment la planification, la gestion financière, la passation des marchés, ainsi que le suivi et l'évaluation des réalisations.

Le projet vise à promouvoir l'approche de gestion intégrée du paysage (GIP), qui préconise une gestion participative des ressources naturelles au niveau local, en favorisant la cogestion des ressources forestières au sein des paysages forestiers. Il vise également à développer les filières et les chaînes de valeurs des produits forestiers en vue d'un accès au marché à haute valeur ajoutée, en mettant en place une gouvernance locale du paysage forestier qui s'insère dans le cadre des orientations stratégiques de la Direction Générale des Forêts (DGF).

Pour concrétiser ces objectifs, la DGF a initié une expérience pilote visant à instaurer un nouveau modèle de partenariat pour la gestion participative dans 15 paysages forestiers relevant des zones d'intervention du PGIP. Ce processus repose sur une approche de cogestion des ressources forestières, intégrant la contractualisation multi-acteurs, l'adoption d'une approche gagnant-gagnant, la concrétisation de l'approche participative, ainsi que l'implication effective des populations des zones forestières avec leur responsabilisation. Cela se réalise par un accès responsable de cette population aux ressources forestières tout en les impliquant dans les actions de conservation et de gestion des ressources.

L'objectif est également d'améliorer le revenu des populations forestières en organisant la filière pour accroître leur responsabilité envers la conservation de la ressource. Cela se traduit par la promotion d'alliances productives, cherchant à établir des relations mutuellement bénéfiques entre producteurs et acheteurs.

Ceci est concrétisé par la signature d'accords commerciaux ou de contrats formels entre l'Organisation de Producteurs dans les paysages forestiers, représentée par les GDA, et l'acheteur, représenté par l'opérateur économique. L'objectif est de permettre aux producteurs d'accéder à des marchés plus rémunérateurs et à haute

valeur ajoutée par rapport aux marchés traditionnels (souks, marchands ambulants, vente sur pied), assurant ainsi l'écoulement de plus grandes quantités de production.

En s'engageant dans un marché bien identifié et sécurisé, les producteurs peuvent investir dans l'amélioration de leur production tant en quantité qu'en qualité. De son côté, l'acheteur assure la fiabilité d'une partie de son approvisionnement en matières premières ou produits, répondant aux normes de quantité et de qualité convenues à des dates déterminées.

Ces alliances ont pour objectif de favoriser le développement d'activités économiques durables liées aux ressources forestières, telles que l'exploitation des produits forestiers non ligneux. L'objectif sous-jacent est de créer des synergies entre les différents acteurs, visant ainsi à maximiser les bénéfices économiques tout en assurant la conservation des ressources naturelles et le bien-être des communautés locales.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mission confiée par la Direction Générale des Forêts (DGF) pour évaluer cette approche innovante mise en œuvre dans le cadre du Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie.

II. OBJECTIF ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION

L'évaluation des conventions de cogestion des ressources forestières et des contrats d'alliances productives, objet de la présente mission, vise à cerner la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité de cette approche innovante en tant que modèle de partenariat entre l'administration et les organisations de la société civile d'une part, et l'expérience d'alliance productive entre les GDA et les acheteurs en tant que moyen d'accès au marché d'autre part. Il est important de noter que cette expérience a nécessité un arrêté ministériel pour être initiée, étant donné que le code forestier exige l'exploitation des ressources forestières par le biais d'adjudications.

Cette évaluation a englobé l'ensemble de la durée et des aspects de la mise en œuvre de l'approche de cogestion des ressources forestières et des alliances productives préconisée par le projet "PGIP". Elle constitue un outil d'analyse couvrant toutes les étapes, depuis le lancement des deux modèles de partenariats (cogestion et alliances productives) jusqu'à la période actuelle, offrant ainsi une évaluation complète des résultats obtenus et de leur pérennité.

L'évaluation a pris en considération tous les documents pertinents susceptibles de soutenir les appréciations, y compris le document du projet. Elle a également tenu compte de l'évolution du contexte du pays et des gouvernorats ciblés (aspects politiques, sociaux, économiques, sécuritaires), ainsi que le cadre dans lequel œuvre

la Direction Générale des Forêts (DGF) telles que la stratégie 2015-2024, le code forestier, etc.

L'évaluation a scruté les résultats obtenus dans le but de renforcer l'apprentissage progressif de la population locale vis-à-vis de l'approche de cogestion et d'alliances productives. Elle a également examiné les changements stratégiques et institutionnels induits par ce nouveau modèle de partenariat, s'insérant dans un contexte plus vaste de développement rural et de viabilité sociale et économique de la gestion des ressources forestières.

La mission d'évaluation de cette approche novatrice de partenariat entre l'administration et la population locale/société civile revêt une importance majeure pour l'administration, en l'occurrence la Direction Générale des Forêts (DGF). Elle permet d'extraire des enseignements, qu'ils soient positifs ou négatifs, afin de contribuer à la définition des axes de la nouvelle stratégie. Ces enseignements contribuent à apporter les ajustements nécessaires au niveau du code forestier en vue de la pérennisation de cette approche.

Encadré

Il est essentiel de souligner que la réussite de l'approche de cogestion des ressources forestières repose sur la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, la reconnaissance des droits des communautés, la transparence dans la gestion des ressources, et l'engagement de toutes les parties prenantes. Cet engagement collectif vise à atteindre des objectifs communs de durabilité et de prospérité. Cela ne pourrait être conçu qu'à travers une adaptation des textes réglementaires (à inclure dans le projet de la refonte du code forestier). Le seul texte existant qui a permis ce type d'approche ne suffit pas à lui seul une généralisation à d'autres régions.

III. CONTEXTE ET CADRE GENERAL

Le Projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie, a pour objectif d'améliorer la gestion des paysages et de faciliter l'accès aux opportunités économiques pour les communautés ciblées dans 15 paysages forestiers des régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest de la Tunisie.

Le projet vise à renforcer les capacités nécessaires pour une gestion participative des ressources naturelles au niveau local en mettant en œuvre une approche novatrice de cogestion des ressources forestières.

Il promeut également les alliances productives, le développement des filières et des chaînes de valeurs des produits forestiers dans le but de permettre l'accès au marché à haute valeur ajoutée, le tout orchestré par une gouvernance locale appropriée du paysage forestier. Cette nouvelle approche de cogestion participative des paysages forestiers, testée pour la première fois en Tunisie, s'inscrit dans les orientations de la Direction Générale des Forêts, telles qu'énoncées dans la Stratégie de

Développement Durable des Forêts et des Parcours en Tunisie (SNDGDFP 2015-2024).

Dans cette optique, le projet a mis en place 22 conventions de cogestion des ressources forestières, définissant les rôles et les responsabilités respectifs de l'administration forestière et des communautés locales. Ces conventions servent de modèle de partenariat entre la Direction Générale des Forêts (DGF) et les groupements de développements agricoles (GDAs) relevant des paysages des gouvernorats de Bizerte (Choucha et Chitana), Béja (cap-Négro - Mssid-Tabouba), Jendouba (Tbeinia-Oued Zen), Kef (GarnHalfaya-Sidi Rabeh), Kairouan (Maarouf-Zaghdoud), Siliana (Boussaadia- Bhirine) et Kasserine (DoulebSammama).

Ces conventions ont pour objectif d'instaurer un modèle de cogestion des paysages forestiers afin d'établir une confiance mutuelle entre la population locale et l'État. L'idée est de créer un partenaire actif qui jouera un rôle essentiel dans la protection de la forêt, la conservation de la biodiversité, et par conséquent, la réduction de l'impact des changements climatiques. Ce partenariat vise également à intégrer la population dans son environnement social et économique au sein du milieu forestier, tout en améliorant le revenu individuel de la population locale grâce à l'accès aux ressources et à la création d'opportunités économiques.

En vertu de ces conventions, les GDAs concernés sont autorisés à utiliser certains produits forestiers non ligneux gratuitement. En échange de cette utilisation gratuite, les GDAs bénéficiaires s'engagent à fournir des services visant à contribuer à la préservation des forêts et à leur développement.

L'Annexe 5 de la convention de cogestion a concrétisé la conclusion d'accords de financement avec les GDA, visant à soutenir chaque GDA dans le respect de leurs engagements convenus dans la convention de cogestion des ressources forestières. Ces accords prennent la forme d'une contribution financière, sous forme de subvention, destinée au GDA pour la mise en œuvre de ses engagements tels que stipulés dans l'Annexe 5 de ladite convention.

Le projet a également encouragé la promotion des alliances productives en favorisant la création de relations gagnant-gagnant entre les producteurs (ou exploitants) et les acheteurs. En effet, plus de 40 contrats d'alliances productives ont été conclus entre ces GDA et les acheteurs. Ces contrats ont facilité l'accès à des marchés plus rémunérateurs et à haute valeur ajoutée par rapport aux marchés l'écoulement de plus grandes quantités de produits, tout en encourageant les investissements des producteurs pour améliorer la quantité et la qualité de leurs produits.

IV. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION

4.1. Méthodologie

L'évaluation s'est structurée autour des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité. Une série de questions couvrant chacun de ces critères a été rédigée et est incluse dans les termes de référence.

Pour garantir une collaboration étroite avec l'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO), les Unités Régionales d'Exécution du Projet (UREP) et les différents partenaires cibles en vue d'atteindre les objectifs fixés, l'évaluation a adopté une approche participative et consultative.

La méthodologie de mise en œuvre de la mission d'évaluation s'articule en trois phases principales : **la phase de revue des documents et de travail sur le terrain**, qui comprend également l'étude des critères et des questions d'évaluation pour définir les indicateurs associés, **la phase d'analyse des données et d'évaluation**, et enfin la phase de reporting.

a) Phase de collecte et de revue documentaire

Cette phase s'est déroulée en trois étapes :

Etape 1 : Consultation des documents qui permet de maîtriser la logique d'intervention du projet et prendre connaissance de l'approche de cogestion et des alliances productives et les différents paquets d'activités réalisées avec chaque type de bénéficiaire cible.

Etape 2: Echantillonnage pour les entretiens semi-structurés et focus groupe. Etant donné le grand groupe cible appartenant à plusieurs paysages relevant des gouvernorats de la zone du projet, et face à une durée très limitée réservée à la mission d'évaluation notamment pour le travail de terrain, L'adoption de la liste exhaustive des parties prenantes devient difficile. Ceci justifie le recours à la méthode d'échantillonnage basée sur une stratification tout en garantissant la représentativité de l'échantillon choisi.

Pour la sélection de l'échantillon pour les entretiens semi-dirigés et les focus groupes (cf. annexe n°3), la population est subdivisée en 3 groupes/Strates réparties sur 9 paysages parmi 12 paysages couverts par l'approche de la cogestion (75%).

La taille de l'échantillon ainsi que le nombre d'entretiens réalisés dans le cadre de l'évaluation sont discutées avec le comité technique de validation des livrables de la mission d'évaluation lors de la rencontre de cadrage. Il faut simplement rappeler que cette phase s'est déroulée sur une période de vingt jours selon le chronogramme/calendrier arrêté pour le travail sur le terrain. (cf. annexe n°1).

Etape 3 : Informations collectées suite au travail de terrain. Elle a consisté à faire la collecte des informations/données dans les documents primaires et secondaires pour

une revue documentaire et une analyse exhaustive des données disponibles à partir de questionnaires/grilles/Guides/tableaux appropriés et harmonisés avec les indicateurs de résultats du processus.

Cette démarche méthodologique a comporté deux types complémentaires d'analyse :

(i) **Une analyse qualitative** à partir de l'observation directe, d'entretiens semi-structurés, des groupes de discussion et des rencontres avec les informateurs clés.

(ii) **Une analyse quantitative** à partir des données primaires ou données existantes disponibles dans les conventions de cogestions conclues, les contrats d'alliances productives, les accords de financements, les rapports disponibles relatifs à l'exploitation des ressources forestières, etc.

Les outils de collecte des données relatives à l'évaluation sont :

- La grille de lecture, en vue de classer les documents par thèmes de sorte que l'analyse de leur contenu soit plus aisée ;
- Le guide d'entretien semi-dirigé et le focus group

L'évaluation a employé des méthodes et des techniques adaptées aux besoins spécifiques d'information, aux questions formulées dans les Termes de Référence (TdRs), à la disponibilité des ressources et aux priorités des acteurs impliqués.

L'évaluateur a veillé à ce que les voix, opinions et informations provenant des bénéficiaires et des parties prenantes ciblés par le processus aux différents niveaux des régions concernées par le projet soient pleinement prises en compte. Cela a été réalisé afin d'assurer une représentation équilibrée des perspectives et des expériences des parties prenantes, contribuant ainsi à une évaluation plus holistique et équitable de ce volet du projet.

Etape 4 : Revue des critères et questions d'évaluation pour définir les indicateurs y afférents. L'évaluateur a examiné les questions se rattachant aux critères d'évaluation : pertinence stratégique et cohérence, efficacité, efficience, impact et durabilité, tels que définis dans les TdRs et qui offre des indicateurs qui contribuent à mesurer les impacts de la cogestion sur le pla socioéconomique et environnemental, notamment en comparaison avec l'adjudication.

b) Phase de traitement, d'analyse des données et d'évaluation

Les données collectées par le biais des outils mentionnés précédemment ont été traitées avec soin, en veillant à exclure les informations qui ne répondaient pas aux objectifs des entretiens/enquêtes. Elles ont ensuite été analysées en vue de la rédaction du rapport d'évaluation. L'évaluateur a procédé à la triangulation des différentes données et informations en se référant aux informations collectées auprès des parties prenantes et bénéficiaires. Des données supplémentaires issues de la littérature ont complété celles recueillies lors des enquêtes menées auprès des parties prenantes et des acteurs clés, ainsi que des bénéficiaires directs.

Particulièrement, l'évaluateur a documenté les leçons apprises et les recommandations découlant de l'expérience de mise en œuvre de l'approche de cogestion et d'alliances productives. L'accent a été mis sur ce qui a bien fonctionné et pourrait être bénéfique pour la poursuite de la mise en œuvre du projet PGIP, ainsi que pour d'autres projets futurs. De plus, les aspects qui n'ont pas fonctionné ont été identifiés afin de faire les corrections nécessaires qui permettent d'éviter leur répétition à l'avenir.

Pour l'analyse, l'évaluateur a adopté une approche combinant la méthode non statistique pour l'analyse des données qualitative recueillies à travers des focus groupes auprès des acteurs clés et des groupes de bénéficiaires directs. Dans cette analyse, l'évaluateur s'est appuyé sur son expérience professionnelle et son jugement d'expert pour évaluer le niveau d'atteinte des résultats à la lumière des questions d'évaluation liées aux critères définis.

c) Phase de reporting

Selon les TDR de la mission d'évaluation des conventions de cogestions et des contrats d'alliances productives, le consultant est appelé à élaborer les livrables suivants :

Rapport de démarrage présentant la méthodologie d'évaluation et le Planning de travail détaillé

Rapport provisoire :

- Rédaction du draft du rapport provisoire pour lecture sans indiquer le résumé, les leçons apprises, les recommandations et conclusions
- Prise en compte des observations du comité de validation des livrables et rédaction du rapport provisoire final
- Restitution du rapport aux parties prenantes.

Rapport final

- Rédaction du draft du rapport final de l'évaluation avec un résumé, les leçons apprises pour chaque type de convention, les recommandations nécessaires pour l'extension de l'expérience dans toutes les régions, conclusions et annexes.
- Prise en compte des observations du comité de validation des livrables et rédaction du rapport final d'évaluation des conventions de cogestion et des contrats d'alliances productives.

4.2 Les limites de l'évaluation

Malgré l'ampleur et l'importance de cette nouvelle approche élaborée pour la première fois en Tunisie afin de cogérer les paysages forestiers d'une manière différente de celle stipulée par le code forestier, notamment dans son article 18 qui exige l'exploitation des ressources forestières par le mode d'adjudication, la durée limitée de la présente mission d'évaluation, avec un nombre de jours de prestation assez restreint (50 H/J pour 12 conventions éparpillées sur 6 gouvernorats), a

constitué une contrainte, en particulier pour la réalisation du nombre important d'entretiens. Ceci a conduit à ne pas considérer un échantillonnage exhaustif des enquêtes dans les zones du projet. Cela a conduit au recours à quelques entretiens à distance, avec toutes les difficultés que cela comporte en termes de disponibilité des personnes et d'obtention des rendez-vous. Les entretiens reposent sur un échantillonnage, et les résultats ne peuvent donc pas rendre compte de la totalité des actions menées par les deux types de conventions pendant les campagnes 2019-2023.

La deuxième limite est liée à la difficulté de récapitulation des informations nécessaires relatives à la phase de démarrage du projet et avant-projet, vu le changement quasi-total de l'équipe du projet, ce qui a nécessité un effort complémentaire assez fastidieux et consommateur de temps pour la collecte des informations nécessaires auprès des animateurs, des membres des GDA et d'autres personnes ressources.

V. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'EVALUATION DE L'APPROCHE DE COGESTION ET ALLIANCES PRODUCTIVES

Les données collectées ont fait l'objet d'une analyse basée sur les critères d'évaluation visés dans les termes de référence de la mission : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, et l'impact, mais aussi la prise en compte des thématiques stratégiques transversales, en fonction de leur pertinence dans les deux types de conventions, mais le genre en tout état de cause.

5.1 PERTINENCE ET ALIGNEMENT STRATEGIQUE DES DEUX TYPES DE CONVENTIONS

Les acteurs concernés par la présente évaluation, se sont prononcés à travers les enquêtes menées, où la plupart des interviewés ont affirmé qu'il y a un alignement de l'approche de cogestion avec les orientations stratégiques de la DGF et une adéquation de cette approche avec les priorités nationales des bénéficiaires et du pays.

5.1.1 Alignement sur les priorités nationales et du Système des Nations Unies (SNU)

L'approche adoptée dans le cadre du PGIP en matière de cogestion et d'alliances productives est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques des conventions globales de Rio (CNULCD, CDB et CCNUCC) et les exigences de passage vers une économie verte. Elle s'inscrit dans l'ouverture du secteur sur son environnement à travers le développement du Partenariat Public/Privé, l'amélioration de la communication et des synergies avec les partenaires, ainsi que l'alignement de la politique forestière avec ces objectifs stratégiques.

Cette approche est également conforme au programme de développement durable établi par les Etats membres des Nations Unies et représenté dans l'Agenda 2030, notamment l'Objectif de Développement Durable (ODD) 8 : « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et décent pour tous » ainsi que les ODD1 (lutte contre la pauvreté), ODD15 « Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la pauvreté » .

La décennie 2021-2030 est déclarée par les Nations Unies comme étant la décennie de la restauration des écosystèmes naturels. L'introduction de la cogestion et des alliances productives est de nature à appuyer les efforts de restauration des écosystèmes forestiers, notamment en impliquant les populations forestières dans le maintien et le développement du couvert forestier.

Au niveau national, l'approche de cogestion et d'alliances productives est pertinente avec les orientations stratégiques du pays, étant notamment alignée sur les priorités nationales et sur la stratégie nationale des forêts, en particulier au niveau de ses axes stratégiques. Ces axes comprennent l'instauration d'un mode de gestion durable des ressources du secteur, la reconnaissance d'un contexte international favorable avec de nombreuses initiatives liées aux politiques forestières et à la gestion durable des forêts, ainsi qu'un potentiel élargi de partenariat autour du développement du secteur forestier.

La stratégie forestière pour la période 2015-2024 préconise spécifiquement le développement du partenariat et de l'investissement pour valoriser les ressources forestières, ainsi que le soutien socioéconomique et matériel. Des éléments novateurs ont été mis en œuvre, tels que le partenariat public-privé, la cogestion, la valorisation de clairières forestières, les contrats d'investissement, et le développement des écosystèmes alfatiers et des aires protégées. Ces initiatives visent à renforcer la durabilité et la valorisation des ressources forestières dans le cadre des objectifs nationaux.

L'approche de cogestion et d'alliances productives s'aligne avec la volonté de l'État tunisien de développer une économie plus équilibrée et solidaire, favorisant une croissance durable basée sur le développement social des communautés locales, la création d'emplois décents et la lutte contre la pauvreté dans les zones forestières. Elle vise également à assurer une bonne gestion des ressources forestières.

En référence au Plan d'Investissement Forestier (PIF) (2016), on peut affirmer que la définition des actions visant à améliorer la gouvernance forestière et pastorale va dans le sens d'une meilleure concertation pour la gestion des ressources forestières et pastorales. Le PIF vise une meilleure valorisation des produits forestiers et pastoraux, ainsi que l'amélioration de l'implication des populations locales et du

secteur privé par la mise en œuvre de mécanismes de cogestion. L'approche de cogestion et des alliances productives s'intègre parfaitement dans la mise en œuvre de ce PIF.

De plus, cette approche cadre bien avec le Plan de Développement Triennal (2023-2025), l'étude stratégique sur l'économie sociale et solidaire (2017), le code des collectivités locales (article 109) et les demandes des partenaires techniques. Étant mis en œuvre dans les zones les plus défavorisées (priorité donnée aux délégations ayant les plus faibles Indices de Développement Humain), l'approche de cogestion et d'alliances productives répond aux besoins techniques et socioéconomiques de ces zones, tout en contribuant aux objectifs de développement du projet.

5.1.2 Alignement avec les besoins des bénéficiaires

Lors de l'élaboration des plans de développement intégrés et participatifs (PDIP) des paysages, les besoins exprimés par la population locale dans les différentes zones du PGIP et mentionnés dans lesdits PDIP, ne se limitent pas uniquement à l'exploitation des ressources forestières. Ils englobent également des besoins en infrastructure (voieries, aménagement de sources d'eau, etc.), en création d'emplois, notamment par la promotion de micro-entreprises, en développement agricole, le renforcement des capacités, la promotion de la femme, etc.

L'approche de cogestion et d'alliances productives est l'une des activités du projet qui s'est principalement focalisée sur l'exploitation des ressources forestières, selon un mode jugé meilleur sur le plan socio-économique par les citoyens, en comparaison avec le mode classique d'adjudication. Cependant, les populations locales, à travers les Groupements de Développement Agricole (GDA), voient leurs attentes réduites, car plusieurs activités prioritaires prévues dans le PDIP en lien avec le développement local et économique n'ont pas été mises en œuvre.

Tableau 1: Jugement de l'alignement des conventions avec les orientations stratégiques

Acteurs	Jugement de l'alignement des conventions avec les orientations stratégiques
GDA	82%
DGF	93%
OE	58%

L'appréciation des opérateurs économiques (O.E) semble relativement mitigée (58%). Certains d'entre eux estiment que l'établissement de ce type de convention va à l'encontre de leurs besoins, préférant maintenir le système d'adjudications. Certains O.E pensent également que l'approche n'a pas apporté de plus-value pour eux ; les mêmes travailleurs étaient payés individuellement de manière moins coûteuse, tandis qu'actuellement, ils sont rémunérés via les Groupements de Développement Agricole (GDA), ce qui est plus coûteux pour les opérateurs.

D'un autre côté, 42% des opérateurs ont jugé que cette expérience est intéressante, leur permettant de contribuer au développement des régions moins développées. Ils suggèrent également la continuité de ce modèle de partenariat, mais avec une meilleure clairvoyance quant à sa pérennité, afin qu'ils puissent contribuer aux investissements dans les paysages.

Pour l'administration (Direction Générale des Forêts et CRDA), une grande majorité, soit 93%, estime que l'approche de cogestion s'intègre de manière harmonieuse dans la mise en œuvre de la stratégie forestière 2015-2024, en particulier dans l'objectif 2 visant l'optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socioéconomique. Cette intégration est perçue comme étant bénéfique pour divers aspects du développement, notamment l'amélioration de la qualité de vie de la population forestière et sa contribution à la préservation des ressources.

Plus spécifiquement, l'approche de cogestion est considérée par les responsables administratifs, comme une opportunité de contribution des produits forestiers non ligneux (PFNL) à l'économie nationale et locale. Cela est d'autant plus important que les produits agricoles contribuent déjà à environ 10% du PIB national. La gestion conjointe des ressources forestières offre une chance d'appuyer cette orientation.

Cependant, une minorité de ces responsables, soit 7%, pense que l'approche de cogestion ne s'intègre pas de manière adéquate dans la mise en œuvre de la stratégie forestière. Ils soulignent la centralisation de la mise en œuvre de la stratégie forestière, conçue pour fournir de la technicité sans nécessairement favoriser le développement local. Ils émettent des réserves quant à l'harmonisation totale de l'approche avec les objectifs de la stratégie.

Ces résultats soulignent l'importance de la perception des responsables administratifs quant à l'intégration de l'approche de cogestion dans le cadre stratégique global et mettent en évidence des aspects spécifiques qui pourraient nécessiter des ajustements pour assurer une cohérence optimale avec les objectifs de la stratégie forestière.

Pour ce qui est des GDA, il apparaît que leur perception positive de l'approche dépend du degré de sa mise en œuvre réelle. La très grande majorité des GDA (82%) ayant un jugement favorable de l'approche révèlent, par ailleurs, qu'ils apprécient ce type de partenariat qui permet plus de responsabilisation locale et surtout plus de souci de conservation de la ressource forestière.

Les politiques et programmes de développement intégré doivent être adaptés aux besoins des bénéficiaires, ainsi qu'aux spécificités régionales. Selon l'ensemble des bénéficiaires, l'approche de cogestion et des alliances productives répond aux besoins des structures d'accompagnement et d'appui, telles que les Sociétés

Mutuelles des Services Agricoles, les Groupements de Développement Agricole, et les entreprises privées (sociétés/acheteurs), notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources forestières. La promotion de la cogestion grâce à l'entrepreneuriat collectif semble offrir un réel potentiel pour réduire de manière significative le chômage des populations locales en contribuant à créer de nombreuses journées de travail, ce qui a permis d'améliorer les revenus des populations forestières, notamment pour les femmes.

En ce qui concerne les spécificités régionales, la réalisation des diagnostics locaux et l'appui à la création de projets autour des chaînes de valeurs spécifiques par paysage, avec le développement d'un Plan de Développement Intégré Participatif (PDIP), vise à identifier les priorités locales et régionales par les différents intervenants.

5.1.3. Pertinence opérationnelle ou pertinence des résultats

L'exploitation des ressources forestières à travers les conventions de cogestion et les contrats d'alliances productives a apporté la plus-value attendue dans la majorité des paysages concernés. Cependant, il est important de noter que la perception de ces deux notions n'est pas unanimement partagée. Malgré cela, la mise en œuvre a généré des résultats palpables au niveau des ménages cibles et de l'exploitation des ressources.

a) La perception relative aux revenus des GDA avec le mode cogestion et par adjudication

L'approche de cogestion et des alliances productives a permis d'injecter la valeur des produits vendus au niveau local, contrairement au système d'adjudication où seule la main-d'œuvre locale était rémunérée par l'Opérateur Économique. Avec cette nouvelle approche, les recettes générées par l'exploitation et la vente des produits sont injectées au niveau du terroir. Certains Groupements de Développement Agricole (GDA), comme Sodga et JbelBargou, ont connu d'importantes rentrées d'argent grâce à l'exploitation du caroubier, générant respectivement 522, 750milles DT et 1.035.204,000 milles DT en 2022.

Pour l'ensemble des paysages, le revenu total issu de la cogestion des ressources forestières s'élève à 5 664 859 365DT dont 87% pour les ménages¹. Le total des ouvriers impliqués dans la mise en œuvre est de 2423 dont la majorité appartient au même ménage (3 à 4 membres) pour un nombre total de journée de travail (JT) de 26 930. Les femmes ont bénéficié de l'essentiel de ces JT avec 76,3%.

Toutefois, il est à noter qu'il y a une grande disparité entre les paysages. En effet, et comparativement aux 2 GDA du Gouvernorat de Siliana, le revenu total généré dans le terroir du GDA Sidi RabeH (Kef) avec 10554,5 DT soit un pourcentage de l'ensemble

¹Rapport sur la mise en œuvre des activités communautaires dans le cadre du PGIP: « L'approche innovante de cogestion des ressources forestières, le financement des GDA & le développement des chaînes de valeur (DGF-2024)

des revenus de tous les paysages de 0,18%. Cette disparité est dû essentiellement au type de produit et de la demande sur le marché international et au quantité alloué pour le GDA. En, effet, plus la quantité est importante et le produit est demandé sur le marché plus le revenu est élevé.

Il en est de même pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) exploités ; certains GDA ont pu en exploiter 4 (romarin frais, sec , caroubes et zgougou) tandis que d'autres se sont contentés d'un seul produit et ce en raisons de l'absence d'opérateurs économiques pour certains produits dont la commercialisation est très limité sur le marché local

Il est également souligné que l'exploitation de la ressource n'a pas souffert de l'augmentation des rendements. Au contraire, la qualité de cette exploitation a été améliorée, garantissant ainsi la durabilité de la ressource. Certains acteurs, tels que les Opérateurs Économiques (OE), estiment que la proportion de la partie ligneuse de la biomasse distillée (romarin et myrte) a été réduite en raison des changements climatiques. En outre, le travail effectué par les GDA n'est plus perçu de la même manière que celui effectué pour l'adjudicataire.

Encadré

Pour le cas particulier du caroubier, il faut noter une baisse significative de la qualité au cours de la saison de récolte de l'année 2022 (été) où des récoltes précoces ont été opérées dans plusieurs régions notamment à Kairouan. Cela a entraîné une diminution de la qualité et, par conséquent, une chute différée des cours à l'échelle mondiale, avec une baisse de plus de 70% en 2023.

Il faut souligner qu'en 2023 les 2 GDA du paysage Boussadia-Bhirine ont demandé la prolongation de la durée de récolte de la caroube et ils ont eu l'accord de la DGF. Ce qui montre l'intérêt porté par les GDA et leurs adhérents à cette approche.

b) Rendement Journées de travail (avant et après)

En travaillant avec les chantiers forestiers ou selon le mode d'adjudicataire, le rendement de la main d'œuvre était réduit et le revenu journalier était figé. Avec cette approche de cogestion des ressources forestières, les rendements ont été significativement améliorés. Certains adhérents ont vu, par conséquent, leur revenu journalier augmenter. Selon les déclarations des adhérents des Groupements de Développement Agricole (GDA), la rémunération de l'ouvrière est de 10 à 12 DT par jour pour le travail dans les terres agricoles privées, et de 15 DT pour le travail dans les chantiers avec les adjudicataires, alors qu'elle varie entre 180 à 390 DT par semaine (25 à 55 DT / jour) dans le cadre des conventions de cogestion. Par ailleurs, le revenu global issu de l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au sein du terroir a nettement augmenté, ce qui a permis, dans certains cas, la réalisation d'activités communautaires ayant un impact positif sur les citoyens et

créant une dynamique dans les paysages forestiers qui étaient impossibles auparavant (réalisations par le biais des Opérateurs Économiques).

c) Accès au marché

95% des Groupements de Développement Agricole (GDA) interviewés déclarent que la mise en œuvre de l'approche de cogestion et des alliances productives a permis un meilleur accès au marché. Certains produits connaissaient des méventes, notamment en raison de l'enclavement des terroirs concernés. Avec cette approche, l'acheteur désigné (Opérateur Économique) vient jusqu'au terroir pour assurer l'écoulement du produit. Il faudrait ajouter que ceci a permis une certaine stabilité tant pour l'acheteur que pour le GDA.

Toutefois, certains GDA (45%) estiment que l'établissement des contrats avec des Opérateurs Économiques sélectionnés selon un appel à concurrence centralisé au début du projet a limité la concurrence et n'a pas permis à plusieurs GDA de conclure une alliance productive. En effet, plusieurs autres Opérateurs Économiques se sont manifestés pour l'achat des produits mais ne pouvaient y accéder en raison de cette exclusivité. Ce constat est également partagé par les Opérateurs Économiques interviewés (71%).

L'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO) a apporté, par la suite, une modification à cette procédure en laissant les GDA choisir librement l'Opérateur Économique qui leur convient, tout en supervisant la procédure de négociation des prix avec une alternative de changement conformément aux prix des marchés et de finalisation des contrats, en plus du suivi pour garantir l'exécution des engagements des deux parties, notamment de l'Opérateur Économique. Cette modification a été appréciée par les GDA et a généré plus de concurrence. Certains GDA, comme Sodga, ont profité de cette marge de concurrence pour adapter les prix de vente et même la période de vente comme pour le cas de la caroube, où les GDA de Siliana en étroite collaboration avec l'UREP ont pu attendre l'augmentation des prix pour vendre le produit.

Encadré

La perception générale de l'approche actuelle est largement positive, avec une majorité de 71% des participants affirmant qu'elle répond à leurs attentes et besoins. Cela indique une satisfaction significative parmi les parties prenantes quant à la manière dont l'approche est conçue et mise en œuvre. Néanmoins, il est important de noter qu'une minorité de 29% exprime des réserves, suggérant qu'il existe des points de vue divergents ou des préoccupations au sein de la population concernée. Cette diversité d'opinions souligne l'importance de recueillir des feedbacks variés pour ajuster et améliorer continuellement l'approche, afin de mieux répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans le

processus. En dépit de cette diversité d'opinions, certains interviewés soulignent que la conception actuelle de l'approche d'alliances productives répond partiellement à leurs attentes et besoins, notamment en phase de démarrage. Cependant, des améliorations sont suggérées en tirant des leçons de l'expérience en cours. Une attention particulière devrait être accordée au renforcement des capacités des parties prenantes, avec un accent sur l'appropriation du processus. Il est également relevé qu'il n'y a pas de transfert technologique au Groupement de Développement Agricole (GDA) par l'Opérateur économique (OE), mettant en lumière un aspect à considérer pour optimiser l'efficacité des alliances productives en clarifiant la vision de l'administration sur la continuité d'adoption de ce modèle de partenariat.

5.2 EFFICACITE DES CONVENTIONS

5.2.1 Degré d'atteinte des résultats

L'analyse des principaux résultats liés à l'initiative de mise en œuvre des conventions de cogestion et des contrats d'alliances productives ont mis en lumière à la fois les succès et les défis rencontrés dans leur mise en œuvre.

Efficacité globale des conventions : Les deux conventions ont été considérées comme efficaces dans la réponse aux défis liés aux situations des GDA impactées par COVID-19. Elles ont également montré leur efficacité dans l'amélioration de capacité managériale des GDA.

Base de l'évaluation : L'évaluation de l'efficacité s'est basée sur des données secondaires, des documents de formulation, des plans d'action et des enquêtes. Les informations ont été croisées lors d'entretiens avec divers partenaires, l'équipe de l'Unité de Gestion par Objectif (UGO), les bénéficiaires (GDA) et les opérateurs économiques (OE).

Triangulation des données : La vérification des résultats a été réalisée en triangulant les informations provenant de différentes sources, renforçant ainsi la fiabilité de l'analyse.

Différences de connaissance des résultats : Les résultats des conventions sont connus à différents niveaux par les partenaires régionaux, nationaux et locaux. Certains partenaires peuvent avoir une connaissance plus approfondie que d'autres.

Appréciation différenciée des réalisations physiques : Les réalisations physiques liées aux modèles de partenariat dans le cadre de la cogestion sont perçues différemment selon les acteurs impliqués dans leur mise en œuvre. Des disparités ont été constatées entre les informations collectées au niveau central disposant d'une base de données, par les animateurs sur le terrain et au niveau des GDA.

Exemple spécifique : Un exemple donné est le GDA EL AMAL (Kef), qui n'a pas pu conclure de contrat d'alliance productive en raison de la non disponibilité du produit forestier à exploiter (sécheresse) dans le paysage en 2022 et 2023, ainsi que de la méthode de sélection des opérateurs économiques adoptée au début du projet jugé non adéquate.

En résumé, malgré les obstacles, les conventions ont abouti à l'obtention des résultats escomptés en dépit de certains retards enregistrés dans la mise en œuvre des activités des deux types de conventions. Les facteurs contribuant à ces retards comprennent principalement les interruptions d'activités causées par les mesures de distanciation sociale liées à la COVID-19, mises en place par le gouvernement dans tout le pays. De plus, les sécheresses successives au cours des quatre dernières années ont été identifiées comme un facteur contributif aux retards observés.

Insuffisance des objectifs de cogestion : Les objectifs actuels de la cogestion des ressources forestières ne semblent pas suffisants pour répondre intégralement aux besoins de l'administration et des cibles identifiées. Il pourrait y avoir des lacunes dans la prise en compte des aspects cruciaux de la cogestion. L'établissement des conventions de cogestion, quelle que soit leurs portées, ne pourra en aucun cas suffire à parfaire le partenariat administration-population locale ; les divergences structurelles existent toujours et ont besoin, pour être aplaties, d'une période suffisante d'acceptation et de confiance.

Variation de la satisfaction : La satisfaction des communautés rurales et des adhérents des paysages est signalée comme variable, ce qui suggère que différentes parties prenantes ont des niveaux de satisfaction différents par rapport à la mise en œuvre de la cogestion des ressources forestières. Cette variation peut être due à des facteurs tels que la diversité des besoins locaux, des approches de mise en œuvre inégales au niveau des sites des paysages choisis, les superficies et quantités des produits à exploiter, la nature du produit, etc, ou d'autres variables influentes.

Il est recommandé de procéder à une révision de ces conventions, en mettant particulièrement l'accent sur le type de produit ainsi que la rentabilité des quantités et superficies allouées à certains Groupement de Développement Agricole (GDA), notamment en ce qui concerne les caroubes, le romarin et le myrte. Cette révision vise à assurer une cohérence accrue dans l'allocation des ressources et à optimiser la rentabilité de ces produits forestiers au sein des GDA concernés.

5.2.2 Degré d'atteinte des objectifs attendu par l'approche de cogestion

Les évaluations réalisées auprès des Groupements de Développement Agricole (GDA) concernant l'atteinte des objectifs présentent une variabilité significative, comme indiqué dans les enquêtes menées auprès de la population cible dont les principales observations sont comme suit :

a) Variabilité des évaluations

Les évaluations des GDA quant à l'atteinte des objectifs varient considérablement, reflétant une diversité d'opinions et de perceptions au sein de cette population.

Pourcentage estimatif d'atteinte des objectifs :

- 27% des GDA estiment que la réalisation des objectifs est inférieure à 20%.
- 32% des GDA évaluent cette réalisation entre 20% et 40%.
- 14% des GDA estiment que l'atteinte des objectifs se situe entre 40% et 60%.
- 27% des GDA estiment que cette réalisation se situe entre 60% et 80%.
- Absence d'une évaluation dépassant 80% : Il est noté que selon les réponses recueillies, aucun des GDA ne considère que les objectifs soient atteints à plus de 80%. Cela peut indiquer une perception générale de suboptimale dans la réalisation des objectifs parmi les GDA interrogés.

Ces résultats soulignent la nécessité d'analyser en profondeur les raisons sous-jacentes à ces évaluations divergentes et de prendre des mesures appropriées pour améliorer l'efficacité des initiatives, en tenant compte des préoccupations exprimées par les GDA.

b) Les facteurs positifs contribuant à l'atteinte des objectifs

Il est encourageant de constater plusieurs facteurs positifs qui ont joué un rôle crucial dans la réalisation des objectifs escomptés de l'approche de cogestion dont on cite les suivants

- **Esprit de partenariat et de coopération** : La collaboration harmonieuse entre les Groupements de Développement Agricole (GDA) et l'administration a été soulignée comme un élément clé. Cet esprit de partenariat et de coopération a facilité la mise en œuvre de l'approche de cogestion, renforçant ainsi l'efficacité des actions entreprises.
- **Création d'emplois, en particulier pour les femmes** : La création d'emplois, en particulier pour les femmes, a été identifiée comme un aspect positif du projet. Cela contribue à l'autonomisation économique des communautés locales, ce qui est un impact bénéfique significatif.
- **Mise à disposition de matériel adéquat** : La fourniture de matériel dont les GDA ont besoin, dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de cogestion, a été mentionnée comme un facteur facilitant leurs activités, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle. Ceci joue un rôle clé dans la réussite de ce type d'initiative de partenariat.
- **Sensibilisation à la valeur des ressources forestières** : La sensibilisation de la population à la valeur des ressources forestières a renforcé l'engagement communautaire en faveur d'une meilleure conservation de ces ressources. Cela indique une prise de conscience et une participation accrue de la communauté dans la préservation des ressources et de l'environnement.

Il est souligné que le rôle actif des Groupements de Développement Agricole (GDA) dans le transfert d'informations à la population, ainsi que la relation fructueuse avec la Direction Générale des Forêts (DGF), ont également été des éléments contributifs positifs à la réalisation des objectifs de l'approche :

- **Rôle actif des GDA dans le transfert d'informations** : Les GDA ont joué un rôle actif dans la diffusion d'informations auprès de la population. Cette implication dans la transmission des connaissances peut être cruciale pour sensibiliser la communauté aux enjeux liés à la gestion des ressources forestières, favorisant ainsi une compréhension accrue et une participation active.
- **Relation fructueuse avec la Direction Générale des Forêts (DGF)**: La mention d'une relation fructueuse avec la Direction Générale des Forêts indique une collaboration positive entre les GDA et l'administration régionale, locale et centrale responsable des questions forestières. Cette coopération peut faciliter la coordination des actions, la résolution de problèmes potentiels et la mise en œuvre efficace des initiatives.

L'implication proactive des GDA dans la communication et la collaboration harmonieuse avec l'administration renforcent la capacité du projet à atteindre les objectifs de l'approche en assurant une participation active de la communauté et en facilitant la coordination entre les parties prenantes.

c) Principaux facteurs contraignants

Plusieurs facteurs ont entravé la réalisation des objectifs des conventions, indiquant des défis significatifs. Les principaux obstacles mentionnés sont :

- **Limitation de la période de travail** : La période de travail limitée a restreint la capacité des bénéficiaires à exploiter pleinement les opportunités offertes par les alliances productives. Cette contrainte temporelle a eu un impact négatif sur la rentabilité des activités et sur la capacité à tirer pleinement parti des ressources forestières. Cette limitation découle de la pandémie COVID-19 et de la sécheresse prolongée.
- **Concentration sur un seul produit par la plupart des GDA** : Le fait que la plupart des GDA n'aient bénéficié que de l'exploitation d'un seul produit a limité la diversification des activités et a généré un manque à gagner. Une approche plus diversifiée pourrait être nécessaire pour optimiser l'utilisation des ressources forestières.
- **Retards dans la signature des contrats d'alliances productives(A.P)**: Les retards dans la signature des contrats d'A.Pont créé des obstacles administratifs, impactant la mise en œuvre effective des conventions de cogestion. Ces retards ont eu des répercussions sur la planification et la réalisation des activités prévues.

- **Parcelle limitée en superficie et pauvreté des ressources forestières** : Dans certaines zones, comme GarnHalfeya, la limitation de la superficie de la parcelle exploitable et l'état des ressources forestières, suite à la sécheresse étendue, ont posé des défis conséquents. Ces contraintes locales doivent être prises en compte dans la conception et la mise en œuvre de ce type d'initiatives.
- **Travail clandestin d'exploitation** : Le travail illégal de certaines personnes, qui ne respectent pas les mises en défens ou périodes de repos pour le romarin, est identifié comme un risque majeur pour la durabilité de la ressource. L'éradication de ces pratiques illégales pourrait être cruciale pour assurer la pérennité des ressources forestières.
- **Conditions climatiques défavorables (sécheresse)**: Les conditions climatiques, en particulier la sécheresse, ont été des facteurs limitants qui ont entravé la réalisation des objectifs visés par la cogestion. La réduction de la biomasse produite pendant les années de sécheresse a affecté la rentabilité des activités.

L'identification de ces facteurs négatifs est cruciale pour orienter les ajustements nécessaires dans la planification et la mise en œuvre future de ce type de convention. La gestion proactive de ces défis contribuera à améliorer la résilience du projet et à optimiser ses résultats à long terme

d) Appréciation du degré de satisfaction en liaison avec les contrats d'alliances productives

Les contrats d'alliances productives ont répondu de manière variable aux besoins des différentes cibles, en particulier les Groupements de Développement Agricole (GDA) et les Communautés rurales. Voici un résumé des points clés :

- **Satisfaction variable des GDA** : Pour la majorité des GDA (86%), les contrats d'alliances productives ont répondu aux attentes, avec les opérateurs économiques honorant leurs engagements de manière satisfaisante. Cependant, cette satisfaction n'est pas uniforme, et certains GDA (14%) ont constaté que les opérateurs économiques n'ont pas respecté leurs engagements, entraînant des déceptions dans la réponse aux besoins spécifiques de ces groupes.
- **Disparité dans la signature de contrats** : Il est noté que certains GDA n'ont pas encore signé de contrats d'alliances avec aucun opérateur, créant ainsi une disparité dans l'accès aux avantages de ces partenariats. Cette disparité peut avoir des implications sur la distribution équitable des bénéfices parmi les différents groupes participants.
- **Diversité de situations** : La diversité des situations met en lumière l'importance d'une évaluation individualisée des engagements et des résultats au niveau des différentes entités impliquées. Une approche personnalisée

peut contribuer à identifier les défis spécifiques rencontrés par chaque GDA et à mettre en œuvre des solutions adaptées.

- **Optimisation des conventions** : La conclusion selon laquelle cette diversité de situations souligne l'importance d'une évaluation individualisée est pertinente. Une telle évaluation peut aider à optimiser la conception et la mise en œuvre des contrats d'alliances productives, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque groupe et en ajustant les mécanismes de partenariat en conséquence.

En résumé, la prise en compte de la satisfaction variable, de la disparité dans la signature de contrats et de la diversité des situations est essentielle pour améliorer l'efficacité et l'équité des conventions d'alliances productives, contribuant ainsi à maximiser les avantages pour l'ensemble des parties prenantes.

Particulièrement, une grande majorité (88%) des GDA interviewés estiment que l'approche de cogestion et des alliances productives a apporté un bénéfice supplémentaire par rapport à la vente des produits par adjudication. Cette reconnaissance suggère que cette approche particulière a été efficace et bien perçue par les parties prenantes.

L'analyse de l'efficacité des deux types de conventions est décrite par produit et du niveau de réalisation des activités du plan d'action par GDA se trouvant en annexe n°5.

En guise de conclusion, la mise en œuvre de cette approche ne peut que garantir la pertinence des conventions signées (cogestion et alliance) dont les apports sur le plan régional et local, vont permettre d'avoir une synergie d'action appréciable entre les acteurs.

Les points clés positifs sont récapitulés comme suit :

1. Pertinence des conventions signées :

La mise en œuvre de l'approche de cogestion et d'alliances productives est perçue comme garantissant la pertinence des conventions signées. Les apports régionaux et locaux sont susceptibles de créer une synergie d'action significative entre les acteurs.

2. Changements observés chez les bénéficiaires :

- **Accès aux ressources** : L'approche de cogestion définit l'accès aux ressources forestières de manière appréciable pour certains GDA (53%), influençant positivement leur perception de l'approche de cogestion et alliances productives.

- **Reconnaissance des droits** : la plupart des GDA (82%) estiment que l'approche de cogestion accorde de l'importance à la reconnaissance et au respect de leurs droits en matière de gestion des ressources forestières.
- **Participation et implication** : Les habitants de la forêt apprécient d'être impliqués dans les processus décisionnels liés à la gestion des ressources forestières, même si leur niveau d'implication est relativement faible.
- **Renforcement des capacités** : Bien que limité, le renforcement des capacités a influencé la perception des populations forestières quant à l'utilité de la cogestion et des alliances productives, améliorant les compétences locales et renforçant la durabilité des pratiques de gestion.
- **Considérations économiques** : Les alliances productives ont généré des avantages économiques, améliorant les moyens de subsistance des GDA par le biais de la récolte de produits forestiers, de la gestion durable des ressources, et d'autres opportunités économiques.
- **Communication et transparence** : Le faible niveau de transparence de la communication a parfois entraîné des interprétations mitigées. Cependant, des signes de communication dans les deux sens ont émergé, illustrés par la décision relative au changement du mode de choix de l'opérateur économique.

Bref, la diversité des impacts observés souligne l'importance de prendre en compte les différentes réalités et perceptions des bénéficiaires dans la mise en œuvre future de conventions similaires. La communication et la transparence semblent être des aspects à renforcer pour une participation plus effective des parties prenantes.

Toutefois, certains acteurs interviewés avancent des propos à l'égard de l'approche de cogestion et des alliances productives des ressources forestières, notamment au niveau de :

- **Implication perçue des GDA dans les processus décisionnels** : Certains GDA (27%) estiment qu'ils n'étaient pas suffisamment impliqués au début dans les processus décisionnels liés à la gestion des ressources forestières. Ils considèrent que les contrats d'alliances productives leur ont été imposés plutôt que négociés, soulignant un besoin potentiel d'amélioration de la participation et de la consultation initiales.
- **Restriction de l'accès aux ressources forestières** : La façon dont l'approche de cogestion définit l'accès aux ressources forestières, en se limitant à un seul produit par (GDA), est perçue comme non pertinente par certains GDA interviewés (18%) ce qui n'est réellement le cas (perception erronée nécessitant plus de concertation).

En fait, les conventions de cogestion ont défini plusieurs produits à exploiter par chaque GDA, mais la réticence des Opérateurs Économiques à la signature des contrats d'alliances productives pour l'exploitation de certains produits

tels que le lentisque, le pin maritime, Diss, etc., est due à la faible demande sur le marché local et international de ces produits.

- **Insuffisance des programmes de formation et de renforcement des capacités** : Certains acteurs estiment que les programmes de formation inclus dans les alliances productives sont insuffisants pour influencer de manière significative la perception des populations forestières. Ils suggèrent l'introduction de thèmes supplémentaires tels que la gestion administrative et financière des GDA, l'éducation environnementale, le développement participatif, les techniques de négociation et de communication, etc. Ces thèmes étendus pourraient améliorer les compétences locales et renforcer la durabilité des pratiques de cogestion.

Ces retours soulignent la nécessité d'une réflexion approfondie sur la conception et la mise en œuvre de l'approche de cogestion et des alliances productives. Une adaptation basée sur une participation plus étroite des parties prenantes, une considération élargie des opportunités économiques et une formation plus complète peuvent contribuer à une mise en œuvre plus efficace et à une meilleure acceptation de ces initiatives.

5.2.3 Efficacité du dispositif de gestion du projet au démarrage

Le projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP), lancé en décembre 2017, a rencontré plusieurs défis institutionnels au démarrage. Ces défis ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre globale des activités du projet, en particulier celles liées à la cogestion et aux alliances productives. D'après l'aide-mémoire de la Mission de restructuration du projet du 17 au 20 février 2020, les principales contraintes se résument aux points suivants :

- **Retard dans la mise en place des membres de l'UGO et des UREP** : Le projet a été confronté à des retards dans la constitution des équipes de gestion opérationnelle (UGO) et des unités régionales d'exécution du projet (UREP), ce qui a eu des répercussions sur la coordination et la réalisation des activités programmées par les Plans de développement intégrés et participatifs (PDIP)
- **Capacités techniques, managériales et administratives insuffisantes** : Les équipes mises en place au démarrage du projet semblent avoir des lacunes en termes de compétences techniques, de gestion et d'administration, ce qui peut compromettre l'efficacité opérationnelle du projet.
- **Tensions entre les administrations** : Des conflits ou des tensions entre les différentes administrations impliquées dans le projet ont été mentionnés. Ces tensions peuvent entraver la collaboration et la coordination nécessaires pour la mise en œuvre réussie du projet.
- **Restructurations** : Le projet a subi deux restructurations, la première en avril 2020 et la deuxième en 2022 en réponse à la demande du gouvernement

tunisien, notamment en raison de besoins de financement urgents dans d'autres secteurs de l'économie. CES restructurations ont entraîné des changements significatifs, notamment le rattachement hiérarchique du projet à la Direction Générale des Forêts (DGF).

- **Réaffectation budgétaire** : En raison des changements contextuels tels que la pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine, une réaffectation budgétaire a eu lieu. Cela a conduit à une diminution importante du budget alloué à la composante 2 du projet, qui concerne les actions prioritaires liées aux populations locales.
- **Vacances de postes au sein de l'UGO** : La composition de l'UGO a connu des changements fréquents, notamment des postes vacants au niveau de la sous-direction technique. Cela inclut des postes clés tels que le chef de service développement territorial et des chaînes de valeur, qui est le principal responsable de l'appui aux GDA et leur suivi. Ils s'ajoutent à cette instabilité de l'UGO les retards de l'affectation du personnel, consultants juniors animateurs spécifiquement au projet au niveau régional/local, et la non adéquation de leurs profils aux missions dans certains cas notamment celui des animateurs et adéquation avec les challenges d'accompagner le nouveau processus de la cogestion

Au niveau régional, en l'absence d'une unité spécifique dédiée au projet, le coordonnateur de l'Unité Régionale d'Exécution du Projet (UREP) avait pour mission de coordonner avec les arrondissements techniques au sein du Commissariat Régional au Développement Agricole (CRDA). Cette coordination visait à assurer l'organisation, l'exécution et le suivi des activités, ainsi que la gestion des relations avec les institutions de l'État, les Groupements de Développement Agricole (GDA), les Opérateurs Économiques (OE), et autres parties prenantes. Pour répondre à des besoins spécifiques liés au manque de personnel, l'UREP était appuyé par un ou plusieurs consultants juniors spécialisés en animation et/ou passation des marchés, et/ou gestion financière, recrutés au cours de l'année 2019, sans toutefois disposer des formations et de l'encadrement adéquats.

Toutefois, quelques Unités Régionales d'Exécution du Projet (UREP) n'ont pas assuré une gestion efficace de l'approche et une bonne coordination entre les différents partenaires, notamment, avec les GDA et les opérateurs économiques. Une implication insuffisante peut conduire à un manque de compréhension et de soutien pour ces initiatives participatives et l'existence de conflits qui peuvent entraver la collaboration et affecter négativement la mise en œuvre de l'approche. Certains responsables forestiers ne semblent pas convaincus par l'approche, estimant que la population locale n'est pas prête à jouer pleinement le rôle de partenaire effectif, en particulier en ce qui concerne les attributions des GDA. De plus, les responsables techniques et administratifs peuvent ne pas être adéquatement outillés pour mettre

en œuvre cette approche.

Ces perceptions peuvent avoir des implications importantes sur la mise en œuvre du projet de Gestion Intégrée des Paysages (PGIP), en particulier en ce qui concerne la participation et l'autonomisation des communautés locales d'où un risque d'avoir des implications possibles de cette attitude paternaliste :

Il est crucial de promouvoir une approche participative et inclusive dans la mise en œuvre du projet, reconnaissant le potentiel des communautés locales à contribuer de manière significative à leur propre développement. Cela peut nécessiter des efforts pour sensibiliser et changer les perceptions des responsables régionaux, ainsi que pour renforcer les capacités des populations locales afin qu'elles puissent jouer un rôle actif dans la gestion de leur propre destinée.

Plus de la moitié des Groupes de Développements Agricoles GDA (55%) estiment que l'administration (DGF et UREP) ne montre pas un intérêt suffisant pour la réussite de cette approche. Cette perception peut refléter des préoccupations quant à la collaboration effective et à la prise en compte des besoins des GDA par l'administration. Ceci peut également être attribué au niveau de transparence et de communication mentionné précédemment.

Cependant, il est à préciser que les conventions de cogestion établies dans le cadre de ce projet n'ont été possibles qu'à la suite d'une décision ministérielle permettant le transfert d'exploitation des ressources forestières aux GDA. Ce changement radical traduit la volonté de garantir l'efficacité du dispositif de gestion partenariale. Parallèlement à cette expérience, le projet a prévu une réforme juridique et institutionnelle de fond (qui tarde à venir depuis le démarrage du projet) visant à pérenniser les acquis de cette expérience. Cette approche stratégique vise à résoudre d'éventuels conflits en renforçant le cadre juridique et institutionnel, soulignant l'importance d'une base solide pour la cogestion des ressources forestières.

L'un des points faibles les plus saillants de la mise en œuvre de l'approche est sans doute le système de Suivi-Evaluation (S.E) mis en place, mais peu efficace, notamment avant 2021. Ce manque d'efficacité est également attribué à la vacance du poste de chef de service du développement territorial et du changement répétitif des responsables du service sylvo-pastoral. À partir de 2021, les choses se sont améliorées, et le Suivi fonctionne désormais de manière plus efficace

Encadré

L'approche de cogestion et des alliances productives a donné naissance à la notion de « gouvernance partenariale » en milieu forestier. Cette forme de gestion vise à garantir une exploitation transparente, équitable et responsable des ressources forestières. Cela a

impliqué la mise en place d'un mécanisme de gestion adapté aux besoins locaux et fonctionnel au niveau du PGIP.

5.3 EFFICIENCE DES RESSOURCES UTILISEES

L'efficacité s'apprécie en lien avec les capacités d'exécution mais également de mobilisation de ressources et du bon usage de ces ressources. L'efficacité suppose l'adaptation des moyens et activités aux réalités et résultats à atteindre.

La mise en œuvre de la cogestion des ressources forestières et des alliances productives semble avoir été globalement rentable pour la plupart (88%) des Groupements de Développement Agricole (GDA). Cette situation présente une comparaison avantageuse par rapport à la période d'avant-projet.

Les mécanismes de financement associés à la cogestion et aux alliances productives ont suscité divers niveaux de satisfaction parmi les GDA. En détaillant ces évaluations, on constate que 38% des GDA expriment une satisfaction inférieure à 20%, tandis que 15% sont satisfaits à hauteur de 20 à 40%. Une proportion de 27% des GDA est satisfaite dans l'intervalle de 40 à 60%, et 9% atteignent un niveau de satisfaction entre 60 et 80%. De plus, 11% des GDA sont très satisfaits, avec une note dépassant les 80%."

Cette diversité d'opinions reflète la dépendance du niveau de satisfaction par rapport aux attentes de financements auxquelles les groupements aspiraient. Par ailleurs, dans les cas où l'exploitation de la ressource a généré des revenus conséquents, le taux de satisfaction a été positivement impacté. Il est intéressant de noter que le matériel acquis a été bien accueilli malgré qu'il soit arrivé en retard, Les GDA ont pu exploité ce matériel pour le transport des produits forestiers, le nettoyage de la forêt, l'appui au lutte contre les incendies en été. Cet équipement a été utilisé aussi dans d'autres activités non stipulées dans les conventions mais utiles pour les GDA et ses adhérents telle que l'appui à l'irrigation des plantations oléicoles réalisées dans le cadre du projet en période sèche, ce qui n'est pas nécessairement considéré comme une faiblesse.

La ventilation budgétaire pour chaque GDA impliqué dans la cogestion et des alliances productives est indiquée dans le tableau suivant.

Tableau 17: Etat de financement des GDAs jusqu'à le 10/01/2024 " Annexe 5 de la convention de cogestion"

GDA	Paysage	Montant Prévu	Montant alloué	%	Observations
Al Baraka Sej	Choucha	114480000	91584000	80%	Equipement agricole et matériel informatique

Sidi Mechreg	Chitana	114480000	91584000	80%	Equipement agricole et matériel informatique
DévptRces F Maarouf	Maarouf	114480000	91584000	80%	Equipement agricole
GDA El Bhayer		0	0	0	-
Oued Ezzen	Tbeinia-O.Ezzen	114480000	96368665	84%	Equipement agricole
BbarakaTbeinia	Tbeinia-O.Ezzen	114480000	96368665	84%	Equipement agricole
El Amal	GarnHalfaya	114480000	97479240	85%	Equipement agricole
El Mousstakbel	Sidi Rabeh	114480000	97479240	85%	Equipement agricole
Al Khalej	Cap Négro	114480000	114400000	100%	Equipement agricole
Sodga	Boussaadia-Bhirine	114480000	0	0	-
Dj Bargou	Boussaadia-Bhirine	114480000	0	0	-
Total		1144800000	680479145	59,44%	

Le type d'équipement à acquérir a été identifié par les Groupements de Développement Agricole (GDA) sous la supervision de l'Unité Régionale d'exécution du Projet (UREP), lors d'une réunion tenue pour la préparation des accords de financement, et cela a été récapitulé dans un procès-verbal.

Malgré que 73% des GDAs interviewés ont signé des accords de financement et ont acquis des équipements, il apparaît que les besoins ne sont pas tous satisfaits ou que les équipements achetés ne sont utilisés que partiellement. 6 GDA ont exploité le matériel agricole acheté soit lors de la saison d'exploitation du Myrte et du romarin soit dans des travaux en liaison avec la réalisation de leurs engagements notamment la plantation forestière, le nettoyage de la forêt, etc. Il est évident que les besoins des GDA diffèrent selon les ressources à exploiter. Ceci souligne la nécessité d'une approche plus ciblée pour répondre aux besoins spécifiques de chaque structure impliquée dans la cogestion et les alliances productives.

Pour ce qui est des facteurs recensés ayant impacté sur l'efficience des conventions établies, il y a lieu de citer :

- L'acquisition du matériel agricole qui a été favorablement perçue et représente un apport supplémentaire d'efficience. L'utilisation du matériel, notamment une citerne, pour des actions supplémentaires telle que le transport de l'eau vers les écoles proches et l'irrigation des oliviers, bien que noble, a potentiellement dévié les ressources prévues pour la cogestion et les alliances productives. Ce type d'usage n'est pas en contradiction avec celui

prévu initialement puisqu'il demeure non prioritaire et surtout utile pour la population locale.

- L'objectif initial de mettre la population « à l'aise » pour travailler dans la forêt et exploiter les ressources forestières en toute légalité sans que ce soit considéré comme un délit, est à la base de l'établissement des conventions. Cette officialisation de l'accès à l'exploitation a augmenté le souci de l'appropriation de la ressource et de l'appartenance au terroir ce qui entraîne une gestion durable des écosystèmes forestiers.
- Certains membres du GDA (18%) et certains responsables administratifs (22%) perçoivent différemment la conception et la mise en œuvre des conventions et ne souhaitent pas s'engager pleinement dans la mise en œuvre des activités prévues. Ce type d'acteur ne peut qu'influencer négativement l'efficacité de l'approche.
- La limitation des ressources budgétaires allouées à la mise en œuvre des conventions semble avoir un impact sur leur efficacité notamment pour les GDA dont les revenus (issus de l'exploitation des ressources forestières) ne sont pas élevés.
- Le suivi de l'implémentation de l'approche et la maîtrise, par les Groupements de Développement Agricole (GDA), de l'exploitation de la ressource ont conduit à une amélioration de l'efficacité des conventions. Cette amélioration aurait pu être plus conséquente s'il y avait plus de concertation et de dialogue avec la population locale.
- La signature des contrats d'alliances productives avec des opérateurs économiques (OE) a été, pour la plupart des Groupements de Développement Agricole (GDA), une opportunité pour l'écoulement des produits exploités et la valorisation de la main-d'œuvre locale. L'évolution de cette désignation, qui offre davantage de choix aux GDA, a augmenté l'efficacité de la mise en œuvre des conventions.

Concernant le respect des engagements par les opérateurs économiques, il est à noter que 5 opérateurs économiques sur 7 ont effectivement honoré leurs engagements dans le cadre de la mise en œuvre des conventions. Cependant, il est important de souligner une nuance significative : certains opérateurs ont respecté leurs engagements avec des Groupements de Développement Agricole (GDA) spécifiques, tandis qu'ils n'ont pas honoré ces mêmes engagements avec d'autres GDA. Cette différence peut être expliquée par le volume des transactions et le chiffre d'affaires réalisé dans chaque terroir, ainsi que par le niveau de suivi effectué par les services régionaux et les GDA.

5.4 ORIENTATION VERS L'IMPACT ET LA DURABILITE

5.4.1. Orientation des impacts

a) Impact sur les travaux et services réalisés et impact sur la protection de la forêt

L'impact sur les travaux et services réalisés résultant de l'engagement des différents partenaires, à savoir les Groupements de Développement Agricole (GDA), l'Administration et les Opérateurs Économiques, est significatif. En effet, la population est désormais le principal bénéficiaire de la forêt, marquant un changement important dans la perception et l'utilisation des ressources forestières. Les adhérents ont été responsabilisés quant à l'exploitation durable des ressources, illustrant une prise de conscience croissante de l'importance de la préservation de la forêt qui converge désormais avec les prérogatives de l'administration.

L'impact sur la protection de la forêt est également tangible. La mise en œuvre de mesures de sensibilisation a contribué, selon les acteurs interviewés, à réduire les feux de forêt démontrant l'efficacité des efforts déployés pour prévenir les risques de dégradation. Des journées d'information et de sensibilisation ont été organisées afin de promouvoir les pratiques rationnelles de conservation et d'exploitation des ressources forestières.

Il est important de noter une tendance à la baisse des superficies incendiées entre 2020 et 2022 exception faite du terroir du GDA Ettahaddi où deux incendies relativement importants ont eu lieu en 2020 et 2021 (46 et 255 ha respectivement²).

La participation active de la communauté s'est manifestée à travers diverses initiatives telles que le nettoyage et l'entretien des tranchées pare-feu ainsi que la contribution au gardiennage des forêts en été et lors des saisons d'exploitations des ressources forestières et de distillation. En outre, la lutte contre la chasse illicite a été identifiée comme une priorité pour renforcer la protection de la faune.

Cependant, d'autres facteurs externes tels que la sécheresse et la pandémie COVID19 ont eu un impact sur la mise en œuvre des conventions, soulignant la nécessité d'adaptation à ce type d'imprévu.

L'influence positive des engagements partenariaux sur la préservation des ressources forestières incite à renforcer davantage les efforts d'implication de la population locale dans la gestion des paysages forestiers.

Les opinions des responsables administratifs à propos de l'impact de la cogestion sur les espaces forestiers divergent. En effet, seuls 14% de ces responsables estiment qu'il y a une amélioration dans la conservation des ressources forestières alors que 57% jugent que cela a engendré moins de conservation. Selon les 29% restant, cette approche n'a pas induit de changement.

² Selon le rapport d'évaluation interne de la DGF (juin 2022)

La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des Alliances Productives (AP) est largement perçue comme ayant permis une amélioration des services et des travaux réalisés, avec 79% des interviewés de l'administration et 21% exprimant un avis contraire.

Du point de vue de la population, cette amélioration est confirmée. Cependant, et en ce qui concerne la qualité des travaux rendus, il s'avère qu'il n'y a eu pas de compilation des données provenant des Groupements de Développement Agricole (GDA) et de l'appréciation des Unités Régionales d'Exécution des Projets (UREP) d'où la difficulté d'étayer ce jugement. L'absence de reporting et le manque de suivi au niveau régional sont identifiés comme des points de préoccupation.

L'approche de cogestion des espaces forestiers est cependant saluée comme étant fortement appropriée par la plupart des Groupements de Développement Agricole (GDA). Ces derniers œuvrent pour plus de conservation du patrimoine forestier à travers des activités telles que le gardiennage, la sensibilisation et la protection contre les incendies, etc. Ces initiatives des GDA témoignent de l'engagement envers la préservation du patrimoine forestier et soulignent l'importance de leur rôle dans le développement communautaire et leur appropriation de la ressource (synonyme de plus de souci de conservation). La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a permis une amélioration des services et des travaux réalisés par le GDA selon 82% des GDA interviewés.

b) Impact socio-économique (revenu des ménages)

D'après les interviews menées auprès de la population, l'impact socio-économique sur le revenu des ménages, notamment ceux de la population forestière, a été positivement perçu. La diversité des opinions quant à l'amélioration du niveau de revenu est notable au sein de cette population. Plus de 70% estiment que leur revenu a augmenté de 20% et plus. Selon les réponses, une amélioration des revenus a été observée, avec 29% des Groupements de Développement Agricole (GDA) estimant une amélioration de moins de 20%, 33% pensant à une amélioration de 20 à 40%, et 23% percevant une amélioration de 40 à 60%. Il est intéressant de noter qu'aucun des GDA interviewés n'estime qu'il y a eu une amélioration de 60 à 80%, mais 15% pensent qu'il y a eu une amélioration de plus de 80%."

Selon les déclarations de certains Groupements de Développement Agricole (GDA), les conditions de travail dans le cadre des conventions de cogestion sont nettement meilleures que celles dans les terres agricoles privées ou les chantiers des adjudications. Cette amélioration se reflète dans des aspects tels que la rémunération, le respect des travailleurs et le rythme de travail. La rémunération des ouvriers, par exemple, est significativement plus élevée dans le cadre des conventions de cogestion.

L'amélioration du revenu des ménages demeure tributaire de la saison d'exploitation de la ressource ; selon certains GDA, cette amélioration a été de 100% (pour la période d'exploitation).

La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des Alliances Productives (AP) est perçue positivement par les responsables administratifs en termes d'amélioration des revenus des ménages. Plus de 70% de ces responsables estiment que ce revenu a augmenté de 20% et plus ce qui rejoint l'avis de la population. Les réponses varient avec :

- ❖ 29% estimant une amélioration de moins de 20%,
- ❖ 21% entre 20% et 40%,
- ❖ 43% entre 40% et 60%, et
- ❖ 7% une amélioration de plus de 80%.

Pour les Groupements de Développement Agricole (GDA) interviewés, la mise en œuvre de cette approche a créé une dynamique inhabituelle au niveau des paysages relevant des zones d'intervention du projet ; après la 1^{ère} restructuration et le changement effectué au niveau de l'UGO, une coordination efficace a été observée entre les différents maillons de cette approche, notamment les GDA, les OE, l'UREP, les autorités locales et l'Unité de Gestion par Objectif du projet (UGO). Des rapports d'exploitation des ressources sont transmis périodiquement à l'UGO, comprenant des informations telles que les quantités exploitées, les prix de vente, le nombre d'ouvriers et le nombre de jours de travail par genre avec les justificatifs nécessaires. Des activités telles que le gardiennage, les nettoiements de la forêt et l'arrosage des plantations sont mises en avant comme exemples concrets de la contribution de la population locale aux travaux réalisés dans le cadre de cette approche.

c) Impact sur l'accès aux marchés

D'après les résultats des enquêtes, il ressort que les Groupements de Développement Agricole (GDA) ne bénéficiaient pas, avant le projet, d'un accès direct aux marchés. Avec l'établissement des contrats d'alliances productives, l'opérateur économique sélectionné suite à un appel à proposition avait un accès exclusif dans chaque terroir. Cependant, cette situation, bien qu'elle garantisse l'écoulement du produit, était contestée en raison des procédures compliquées pour le changement des prix ou en cas de désaccord avec l'acheteur.

De même, cette procédure ne permettait pas toujours aux GDA d'avoir un contrat d'alliance pour l'exploitation d'un produit forestier en raison de la non-participation des opérateurs qui préféraient exploiter des produits spécifiques dans des régions ciblées. Cela a eu des répercussions négatives, entraînant l'absence d'alliance avec plusieurs GDA au Kef et à Béja qui n'ont pas pu exploiter les produits forestiers.

L'évolution de la position de l'administration à ce sujet a eu lieu suite à une autoévaluation et une décision prise au niveau de l'UGO, permettant aux GDA de

négozier avec plusieurs opérateurs et de choisir de conclure un contrat avec l'opérateur dont l'offre est la plus avantageuse. Cette décision a contribué à un meilleur accès au marché, améliorant ainsi les prix de vente et l'ambiance de travail sur terrain."

Pour les opérateurs économiques, l'accès au marché n'a pas été amélioré selon la moitié des interviewés. Cependant, l'autre moitié estime que l'amélioration existe et que sa consolidation dans la durabilité est assurée par cette approche. Cette deuxième moitié souligne qu'il y a maintenant plus de facilités pour obtenir des autorisations, un démarrage de la récolte dans la bonne période, ainsi que plus de transparence et de contrôle sur les responsables du Groupement de Développement Agricole (GDA) et leurs activités.

L'amélioration de l'accès au marché est perçue positivement par la moitié des responsables administratifs interviewés (57%) alors que le reste (43%) juge qu'il n'y pas eu d'amélioration de cet accès. Selon ces responsables, le processus de négociation conduisant à la conclusion d'un contrat d'alliance productive entre le GDA et (OE) est souligné comme favorisant l'amélioration des conditions de vie de la population forestière. Il est avancé que cette approche a non seulement permis un meilleur accès aux marchés en termes de prix, mais également en termes de quantité, de qualité des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et de période de collecte. Cela permettrait une certaine maîtrise de l'offre et de la demande au niveau des marchés extérieurs.

5.4.2 Orientation vers la durabilité

a) Valeur ajoutée apportée par la cogestion des ressources forestières en comparaison avec l'adjudication

Selon les résultats des enquêtes, la valeur ajoutée apportée par la cogestion des ressources forestières, en comparaison avec l'adjudication, apparaît significative même s'il ya une réticence chez une minorité des opérateurs économiques (OE). L'approche de cogestion est perçue comme préférable pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle vise à protéger les ressources forestières tout en faisant profiter les populations locales de leur exploitation. Cette population, à travers les GDA, est majoritairement d'accord (88%) avec le fait que cette approche apporte un plus. L'adjudication semble, selon les déclarations de la plupart des acteurs, favoriser les intérêts de l'opérateur économique. Par ailleurs, l'adjudication est souvent associée à la recherche de gains rapides, indépendamment des conséquences sur la ressource (qualité de l'exploitation) et l'attitude des employés, contrairement à l'approche de cogestion qui met l'accent sur le respect de la forêt et des ressources forestières ainsi que sur les intérêts de la population locale.

Il est à noter que les responsables administratifs interviewés jugent en très grande majorité (86%) qu'il y a eu une réelle plus-value avec la mise en œuvre de l'approche

de cogestion et des Alliances Productives (AP) par rapport à la vente des produits par adjudication.

En comparaison avec l'adjudication, l'adoption de l'approche de cogestion et des alliances productives a généré plus d'investissement à l'échelle locale par les Opérateurs Economiques. Certains de ces OE ont vu leurs dépenses augmenter par rapport à l'adjudication mais en même temps ils déclarent leur préférence à la cogestion et les alliances productives.

Le fait que les conventions soient pluriannuelles (3 ans), les OE se permettent d'investir dans des unités fixes (sur place) et de meilleure qualité mais également ils peuvent planifier avec plus de sérénité avec leurs clients à l'étranger (huiles essentielles). L'exemple de l'attitude de la société AGRILAND, qui consiste à l'installation de deux unités modernes de distillation, illustre la tendance à la stabilité de l'approvisionnement.

Si on ajoute à cela l'appropriation de la ressource par la population locale, il ressort que l'abandon de l'adjudication dans les paysages concernés a un effet largement positif.

b) Les principaux facteurs qui influent sur la durabilité de cette approche

Plusieurs facteurs clés jouent un rôle déterminant dans la viabilité de l'approche de cogestion des ressources forestières. Parmi ces facteurs, nous pouvons mettre en avant :

- **Engagement et Participation Communautaire** : L'implication active et la participation de la communauté locale sont cruciales pour la réussite de l'approche de cogestion. La bonne gouvernance des Groupements de Développement Agricole (GDA) et l'adhésion de la population sont des éléments essentiels garantissant la durabilité de cette approche.
- **Respect des Engagements** : Le respect des engagements par les différentes parties prenantes, y compris les opérateurs économiques et les Groupements de Développement Agricole (GDA), est fondamental pour la pérennité de ce type de partenariat. Il est essentiel que les contrats soient honorés, malgré certaines réticences observées chez certains acteurs.
- **Gestion Adéquate des Ressources** : La gestion judicieuse des ressources forestières, en tenant compte des pratiques est un facteur déterminant de durabilité de l'approche.

L'appropriation par la population locale contribue à une exploitation plus efficace et responsable de la ressource.

Le respect des règlements d'exploitation, s'ils existent, est un élément clé pour la durabilité de la ressource. Les périodes de repos (notamment pour le myrte et le romarin) doivent être rigoureusement appliquées afin d'éviter l'épuisement des souches et de permettre des récoltes périodiques importantes. Dans le cas des conventions de cogestion, l'exploitation de ces

produits a été effectuée à raison d'un tiers de la superficie allouée annuellement pour permettre la régénération des ressources. Certaines ressources, telle que les caroubes, ne disposent pas de règlement d'exploitation et la seule précaution à prendre par les services forestiers réside dans le respect de la date de récolte (via les permis de colportage ; à délivrer en temps opportun) afin de garder une bonne qualité du produit.

En cas d'aléas tels que la sécheresse ou les incendies, le décalage des périodes de récolte devrait être décidé et bien expliqué à la population locale. Toutefois, plusieurs GDA sont conscients de l'importance de la protection des ressources forestières. Cela a été observé au cours de la saison 2023, où certains GDA ont choisi de ne pas exploiter le romarin affecté par la sécheresse. De même, certains ont demandé le report de la période de récolte de la caroube afin qu'elle soit récoltée à maturité.

Soutien Institutionnel : Un soutien institutionnel solide, comprenant des politiques favorables et une supervision adéquate, est nécessaire pour encadrer et soutenir l'approche de cogestion. Il est recommandé d'impliquer d'autres acteurs institutionnels pour favoriser un développement local plus large, avec le GDA comme point focal central.

- **Éducation et Sensibilisation** : L'éducation continue et la sensibilisation de la population locale sont essentielles pour garantir une cohésion nécessaire à une gestion durable des ressources forestières.
- **Adaptation aux changements** : Par rapport à la situation d'avant-projet, la cogestion a introduit de nouvelles pratiques d'exploitation et de qualité, permettant une meilleure adaptation aux changements, qu'ils soient liés aux conditions climatiques, aux fluctuations du marché ou à d'autres facteurs externes
- **Adaptation du cadre juridique** : le code forestier qui doit être adapté aux orientations de la Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours, 2015-2024 et celles qui suivront. L'exploitation des produits forestiers par la population locale, à travers des GDA, devrait figurer dans le nouveau code forestier ce qui permettra de leur conférer une légitimité durable. La revue du système d'adjudication (qui est la règle actuellement) est également à revoir pour que la cession des produits forestiers soit en cohérence avec les stratégies (dont un axe majeur est dédié au développement socioéconomique de populations locales). Il est également souhaitable que le code refondu soit cohérent avec les orientations nationales en matière d'économie sociale et solidaire ainsi que celles de l'emploi décent et l'autonomisation de la femme.

5.5. COHERENCE

La cohérence apprécie le degré de participation ainsi que les rapports entre les diverses parties prenantes concernées par la mise en œuvre de cette approche de cogestion et des alliances productives. Les parties prenantes comprennent les divers groupes ayant un intérêt ou un enjeu dans la mise en œuvre, incluant à la fois ceux qui sont susceptibles d'être affectés par l'approche et ceux qui pourraient l'influencer. L'approche de cogestion et des alliances productives est cohérente s'il y a moins de relation de rivalité et de conflits et davantage de relations de coopération et de coordination entre les parties prenantes.

Globalement, les parties prenantes affichent des visions cohérentes vis-à-vis de cette approche de cogestion et des alliances productives. Cependant, ces visions reflètent, ne serait-ce qu'au niveau de la perception, des divergences qui concernent des aspects de second ordre."

Les opérateurs économiques ont une perception positive de l'approche, notamment au niveau des conditions et des règles techniques d'exploitation fixées par le contrat d'alliance productive, puisque 83% de ces opérateurs en sont satisfaits. Cette nouvelle approche est de nature à consolider la participation du secteur privé et des populations à la gestion des ressources forestières et à promouvoir l'investissement privé.

Les résultats des enquêtes indiquent une diversité de perceptions au sein des Groupements de Développement Agricole (GDA) concernant les relations et les conflits avec l'administration forestière. Pour 45% des GDA, la collaboration avec l'administration est harmonieuse, soulignant un intérêt mutuel pour la réussite de cette approche. Cependant, pour les 55% restants, des tensions et des conflits sont observés, avec des préoccupations spécifiques. Il s'agit particulièrement du manque d'intérêt affiché de l'administration pour la réussite de cette approche. Un des GDA a signalé des infractions répétées sans réaction appropriée de la part des services forestiers. Ceci pourrait générer des tensions et des préoccupations quant à la communication et à la gestion des conflits surtout quand il s'agit de différend délictuel attribué au GDA par le service forestier.

Cette réticence de certains GDA ne traduit pas nécessairement une incohérence ; elle pourrait découler de différences d'interprétation des contenus des conventions et des contrats. Ceci pourrait être pallié, à l'avenir, par plus de clarté dans la communication entre acteurs.

En ce qui concerne les responsables de l'administration centrale et régionale, la survenue de conflits entre les acteurs n'existe pas pour 86% alors que le reste (14%) affirme que oui.

Encadré

Il est important de préciser que, dans le cadre pilote, les conventions de cogestion sont établies sur la base d'une décision ministérielle. Parallèlement à cette expérience, la Direction Générale des Forêts (DGF) a envisagé une réforme juridique et institutionnelle fondamentale visant éventuellement à généraliser cette expérience. Cette approche stratégique démontre une cohérence au niveau de la vision mais nécessite de l'adaptation du cadre juridique et institutionnel pour la cogestion des ressources forestières.

5.6. PERFORMANCE EN TERMES DE GENRE

Par définition, le projet s'adresse à des paysages dans des zones défavorisées et des populations vulnérables. L'appui des deux types de conventions s'adresse d'une manière équitable pour les femmes et les jeunes qui représentent un élément clé dans l'exploitation des ressources forestières objet de ces conventions.

La mise en œuvre des conventions de cogestion et des contrats d'alliances productives a permis d'impliquer plus de femmes et de jeunes.

Les femmes ont bénéficié de l'essentiel des JT créées dans les différents paysages du projet soit 20568 JT, ce qui représente 76,3% de l'ensemble des JT³.

A travers cette approche, les conventions de cogestion et d'alliances productives prennent en compte la dimension genre en développant des solutions adaptées aux réalités locales pour permettre à des organisations de l'économie sociale et solidaire (GDA) d'atteindre leur plein potentiel et favoriser ainsi l'autonomisation économique et l'inclusion effective des femmes bénéficiaires. Ces femmes sont de 2 catégories : les femmes dirigeantes des GDA et les femmes travailleuses/adhérentes des GDA.

Par ailleurs, la présence des femmes au sein des conseils d'administration des GDA a pris une place relativement acceptable ; soit 22,5%.

La stratégie nationale de promotion du leadership féminin tunisien des PME permettra de faciliter aux entrepreneures l'accès aux sources de financement. L'objectif étant de les encourager à investir dans les domaines prometteurs, **à savoir l'agriculture, l'innovation technologique et l'économie verte**. La Stratégie nationale de promotion du leadership féminin tunisien des PME à l'horizon 2035 s'avère être un tournant de taille en matière d'autonomisation économique des femmes. Ceci est d'autant plus pertinent que les femmes entrepreneurs en milieu forestier sont rares et nécessitent, par conséquent, plus d'appui.

Beaucoup de travail à faire dans ce domaine, notamment au niveau de la prise de décision où la femme ne joue qu'un rôle secondaire. Il est de l'intérêt de tous les

³Rapport sur la mise en œuvre des activités communautaires dans le cadre du PGIP: « l'approche innovante de cogestion des ressources forestières, le financement des GDA & le développement des chaînes de valeur (DGF-2024)

acteurs, particulièrement de celui de l'administration, d'appuyer le rôle de la femme dans le développement local des paysages concernés afin d'encourager la culture entrepreneuriale auprès des femmes.

VI. CONCLUSION

Malgré les retards accusés dans leur mise en œuvre (notamment avec le Covid-19) et les aléas d'ancrage institutionnel du projet, les conventions de cogestion et les alliances productives sont globalement perçues comme étant des éléments novateurs et ayant un impact positif sur la ressource forestière et sur la population limitrophe. Certaines divergences de perception et les quelques difficultés de mise en œuvre de ces conventions ne peuvent pas altérer les effets positifs qu'elles ont générés.

Il s'avère que le souci de conservation de la ressource forestière n'est plus de la seule responsabilité du forestier ; le partenariat établi avec les GDA et mis en œuvre a permis un engagement de la population locale dans les efforts de préservation de l'espace forestier. L'amélioration des revenus des ménages, très importante dans certains cas, explique les espoirs portés par la population locale quant aux perspectives de ces conventions. La notion « d'intérêt communautaire » est apparue également comme étant une conséquence de la mise en œuvre de ces conventions ; la réfection de certaines pistes rurales et l'entretien d'une école primaire dénote de la naissance d'une dynamique de groupe qui pourrait être très utile ultérieurement pour le maintien de la population sur place.

a) Pertinence

La nouvelle approche s'aligne sur les priorités nationales et sur celles du Système des Nations Unis (SNU). Elle est en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques des conventions globales de Rio (CNULCD, CDB et CCNUCC) et les exigences de passage vers une économie verte.

Au niveau national, l'approche de cogestion et d'alliances productives est pertinente au regard des orientations stratégiques du pays, notamment des priorités nationales et de la stratégie nationale des forêts et de ses axes stratégiques.

Cette approche s'aligne également sur les besoins légitimes des populations forestières. Des plans de développement intégré et participatifs (PDIP) des paysages ont été élaborés et ont tenu compte des besoins exprimés par la population locale. Il s'agit de l'exploitation des ressources forestières mais également des besoins en infrastructure (voieries, aménagement de sources d'eau, etc.), en création d'emplois, notamment par la promotion de micro-entreprises, en développement agricole, le renforcement des capacités, la promotion de la femme, etc.

L'approche s'est focalisée sur l'exploitation des ressources forestières, selon un mode jugé meilleur sur le plan socio-économique par les citoyens, en comparaison avec le mode classique d'adjudication.

Au niveau opérationnel, les résultats, même partiels, présentent un niveau de pertinence appréciable. L'exploitation des ressources forestières à travers les conventions de cogestion et les contrats d'alliances productives a apporté la plus-value attendue dans la majorité des paysages concernés. La mise en œuvre a généré des résultats palpables au niveau des ménages cibles et de l'exploitation des ressources.

L'approche de cogestion et des alliances productives a permis un meilleur accès au marché ; certains produits, qui connaissaient, des méventes, notamment en raison de l'enclavement des terroirs concernés sont actuellement écoulés à travers un opérateur économique ce qui a permis une certaine stabilité tant pour l'acheteur que pour le GDA.

b) Efficacité

Les deux conventions ont été considérées comme efficaces dans la réponse aux défis liés aux situations des GDA impactées notamment par COVID-19. Elles ont également montré leur efficacité dans l'amélioration de la capacité managériale des GDA.

Toutefois, des disparités ont été constatées entre les informations collectées au niveau des différents acteurs.

On peut avancer que, malgré les obstacles rencontrés, les conventions ont abouti à l'obtention de l'essentiel des résultats escomptés.

Il est encourageant de constater plusieurs facteurs positifs qui ont joué un rôle crucial dans la réalisation des objectifs escomptés de l'approche. On peut citer : l'esprit de partenariat et de coopération, la création d'emplois, en particulier pour les femmes, la mise à disposition de matériel adéquat et la sensibilisation à la préservation des ressources forestières.

Le rôle actif des GDA dans le transfert d'informations à la population, ainsi que la relation fructueuse avec la DGF, ont également été des éléments contributifs positifs à la réalisation des objectifs de l'approche.

Par ailleurs, il est à constater certains facteurs contraignants qui ont entravé partiellement la réalisation des objectifs des conventions, indiquant des défis significatifs (limitation de la période de travail, retards dans la signature des contrats, limitation en superficie de certaines parcelles et sécheresse étendue).

Une diversité de situations a été mise en lumière ce qui nécessite une évaluation individualisée des engagements et des résultats au niveau des différentes entités impliquées.

Des changements ont été observés chez les bénéficiaires au niveau de leur perception vis-à-vis de l'accès aux ressources forestières (le mode est une première en Tunisie). La plupart des GDA (82%) estiment que l'approche de cogestion accorde de l'importance à la reconnaissance et au respect de leurs droits en matière de gestion de ces ressources.

Pour ce qui est des points négatifs, il y a lieu de citer l'insuffisance du degré d'implication des GDA dans les processus décisionnels telle que certains GDA (27%) l'ont estimé.

Pour ce qui est de l'efficacité du dispositif de gestion, des contraintes ont impacté négativement la mise en œuvre globale des activités du projet, telles que le retard dans la mise en place des membres de l'UGO et des UREP et le changement de tutelle du projet et les restructurations subies.

Ces conventions de cogestion établies dans le cadre du PGIP n'ont été possibles qu'à la suite d'une décision ministérielle permettant le transfert d'exploitation des ressources forestières aux GDA. Ce changement radical traduit la volonté de garantir l'efficacité du dispositif de gestion partenariale.

L'un des points faibles les plus saillants de la mise en œuvre de l'approche est sans doute le système de Suivi-Evaluation (S.E) mis en place, mais peu efficace. À partir de 2021, les choses se sont améliorées, et le SE fonctionne désormais de manière plus efficace.

c) Efficience

La mise en œuvre de la cogestion des ressources forestières et des alliances productives semble avoir été globalement rentable pour la plupart des GDA. Cette situation présente une comparaison avantageuse par rapport à la période d'avant-projet.

Les mécanismes de financement associés à la cogestion et aux alliances productives ont suscité divers niveaux de satisfaction parmi les GDA. Cette diversité d'opinions reflète la dépendance du niveau de satisfaction par rapport aux attentes de financements auxquelles les groupements aspiraient.

Par ailleurs, dans les cas où l'exploitation de la ressource a généré des revenus conséquents, le taux de satisfaction a été positivement impacté.

Pour ce qui est des facteurs ayant impacté l'efficience des conventions établies, il y a lieu de citer l'acquisition du matériel agricole, notamment un tracteur avec citerne et remorque, une charrue, etc qui a permis en plus de leurs utilisations dans des activités liés à la cogestion et l'exploitation des ressources forestières, ils ont été utilisés dans des actions connexes telles que le transport de l'eau vers les écoles proches et l'irrigation des oliviers et forestières. Ce type d'usage n'est pas en contradiction avec celui prévu initialement puisqu'il demeure non prioritaire et surtout utile pour la population locale et pour les GDA qui leur permet de générer des revenus complémentaires.

Un autre facteur réside en la mise de la population « à l'aise » pour travailler dans la forêt et exploiter les ressources forestières en toute légalité sans que ce soit considéré comme un délit. Cette officialisation de l'accès à l'exploitation a augmenté le **souci de** l'appropriation de la ressource et de l'appartenance au terroir ce qui entraîne une gestion durable des écosystèmes forestiers.

Le suivi de l'implémentation de l'approche et la maîtrise, par les GDA, de l'exploitation de la ressource ont conduit à une amélioration de l'efficacité des conventions. Cette amélioration aurait pu être plus conséquente s'il y avait plus de concertation et de dialogue avec la population locale.

Concernant le respect des engagements par les opérateurs économiques, il est à noter que 5 opérateurs économiques sur 7 ont effectivement honoré leurs engagements dans le cadre de la mise en œuvre des conventions. Cependant, il est important de souligner une nuance significative : certains opérateurs ont respecté leurs engagements avec GDA spécifiques, tandis qu'ils n'ont pas honoré ces mêmes engagements avec d'autres GDA. Cette différence peut être expliquée par le volume des transactions et le chiffre d'affaires réalisé dans chaque terroir, ainsi que par le niveau de suivi effectué par les services régionaux et les GDA.

d) Orientation vers l'impact

L'impact sur les travaux et services réalisés résultant de l'engagement des différents partenaires est significativement positif. En effet, la population est désormais le principal bénéficiaire de la forêt, marquant un changement important dans la perception et l'utilisation durable des ressources forestières. Ceci illustre une prise de conscience croissante de l'importance de la préservation de la forêt qui converge désormais avec les prérogatives de l'administration.

Par ailleurs, l'impact sur la protection de la forêt est également tangible. La mise en œuvre de mesures de sensibilisation a contribué, selon les acteurs interviewés, à réduire les feux de forêt démontrant l'efficacité des efforts déployés pour prévenir les risques de dégradation.

L'influence positive des engagements partenariaux sur la préservation des ressources forestières a incité à renforcer davantage les efforts d'implication de la population locale dans la gestion des paysages forestiers.

L'impact socio-économique sur le revenu des ménages, notamment ceux de la population forestière, a été positivement perçu. Plus de 70% estiment que leur revenu a augmenté de 20% et plus.

L'impact sur l'accès aux marchés : Les GDA ne bénéficiaient pas, avant le projet, d'un accès direct aux marchés. Avec l'établissement des conventions des alliances productives, l'opérateur économique sélectionné a permis de combler ce défaut.

e) Orientation vers la durabilité

La valeur ajoutée apportée par la cogestion des ressources forestières, en comparaison avec l'adjudication, apparaît significative même s'il y a une réticence chez certains OE.

L'adoption de l'approche de cogestion et des alliances productives a généré plus d'investissement à l'échelle locale (par rapport à l'adjudication). Certains des OE ont vu leurs dépenses augmenter par rapport à l'adjudication mais en même temps ils déclarent leur préférence à la cogestion et les alliances productives.

Si on ajoute à cela l'appropriation de la ressource par la population locale, il ressort que l'abandon de l'adjudication dans les paysages concernés a un effet largement positif.

Parmi les principaux facteurs qui influent sur la durabilité de cette approche on peut citer : l'engagement et la participation communautaire, le respect des engagements par les différentes parties prenantes, la gestion adéquate des ressources et l'appropriation efficace et responsable de la ressource et le soutien institutionnel comprenant des politiques favorables et une supervision adéquate.

f) Cohérence

Globalement, les parties prenantes affichent des visions cohérentes vis-à-vis de cette approche de cogestion et des alliances productives. Cependant, ces visions reflètent, ne serait-ce qu'au niveau de la perception, des divergences qui concernent des aspects de « second ordre ».

Les opérateurs économiques ont une perception positive de l'approche, notamment au niveau des conditions et des règles techniques d'exploitation fixées par le contrat d'alliance productive, puisque 83% de ces opérateurs en sont satisfaits. Cette nouvelle approche est de nature à consolider la participation du secteur privé et des populations à la gestion des ressources forestières et à promouvoir l'investissement privé.

g) Performance en termes de genre

Par définition, le projet s'adresse à des paysages dans des zones défavorisées et des populations vulnérables. L'appui des deux conventions s'adresse d'une manière équitable pour les femmes et les jeunes qui représentent un élément clé dans l'exploitation des ressources forestières objet de ces conventions.

La mise en œuvre des contrats de cogestion et d'alliances productives a permis d'impliquer plus de femmes et de jeunes avec respectivement 60% et 20% du travail effectué.

Par ailleurs, la présence des femmes au sein des conseils d'administration des GDA a pris une place relativement acceptable ; soit 22,5%.

Il demeure, toutefois, beaucoup de travail à faire dans ce domaine, notamment au niveau de la prise de décision où la femme ne joue qu'un rôle secondaire.

VII. LES RECOMMANDATIONS ET LEÇONS APPRISES

Au regard de tout ce qui précède, un accent particulier doit être porté sur les déductions sus-évoquées en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Toutefois, il faut signaler que les soubresauts institutionnels de la tutelle du projet, la crise du COVID 19 ainsi que la sécheresse enregistrée ces dernières années ne permettent pas de tirer des leçons et d'émettre des recommandations de manière définitive mais malgré cela, il est possible de faire émerger des leçons tirées et de retenir des recommandations avérées.

Ainsi, pour l'amélioration de la mise en œuvre de l'approche cogestion et alliances productives, les recommandations ci-après méritent d'être prises en compte :

7.1 LES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1-Continuation : l'approche de cogestion et d'alliances productives devrait avoir une **continuation** dans le temps. En effet, il faudra prendre en considération le fait qu'il soit nécessaire d'agir sur le long et moyen terme afin d'avoir un impact au niveau des politiques nationales, en ce qui concerne la préservation des ressources forestières.

C'est pourquoi il est important de **poursuivre les actions déjà mises en place par le projet PGIP** dans sa phase d'exécution entre 2020 et 2023 dans les sept régions et ce après avoir réviser le contenu de la convention de cogestion notamment en terme de quantité de produit alloués pour chaque GDA en vue d'améliorer les revenus et de promouvoir l'investissement par les opérateurs économiques. Ce serait une erreur de rompre cette dynamique partenariale innovante à la fin de ce projet et de ne pas donner suite aux efforts entrepris.

Cette continuation ou pérennisation de cette approche pourrait paraître tributaire de l'amendement du code forestier notamment pour l'accès aux ressources forestières pour les organisations des producteurs, mais des mesures transitoires sont possibles (étant donné le temps nécessaire à la refonte du code forestier).

Recommandation 2 -Intégration : impliquer plus d'acteurs institutionnels (y compris d'autres départements) qui ont vocation d'intervenir dans la zone afin de viser une approche globale du développement local. Ceci suggère qu'un effort supplémentaire devrait être fait pour une coordination efficiente et un apport concret de chaque acteur.

Recommandation 3 -Plus de participatif : la réussite de cette approche dépend de la prise en compte des besoins spécifiques de la population locale, de la promotion de la justice sociale et de la durabilité environnementale. Il est donc crucial de **mener des consultations inclusives** et de créer des mécanismes permettant à cette population (à travers les GDA) de participer activement à la gestion des ressources forestières. Certains GDA disposent déjà d'un code de conduite environnemental et social (élaboré dans le cadre du PGIP) ; ceci aidera à mieux responsabiliser ces GDA et à leur permettre de jouer pleinement le rôle de partenaire effectif.

Recommandation 4 - Extension : la « chance » de bénéficier de la décision de l'exploitation des ressources forestières n'a été donnée qu'à la population des paysages des 8 gouvernorats concernés par le projet. Il est souhaitable d'étendre l'aire d'application de l'arrêté ministériel N°296 du 27/01/2017. Cette extension est recommandée pour le court terme alors que la réforme du code forestier permettant cet accès nécessite beaucoup plus de temps. Ceci aura des impacts similaires à ce qui

a été enregistré par le PGIP des opportunités socioéconomiques et de conservation des ressources forestières (appropriation de ces ressources).

Recommandation 5 -Ancrage : le processus d'élaboration et de mise en œuvre des conventions d'Alliances Productives devrait **revêtir plus de compétition** entre les opérateurs économiques et devrait privilégier l'installation à moyen terme de ces opérateurs afin d'assurer **leur ancrage** dans les paysages concernés. Cet ancrage leur permettra d'optimiser leurs investissements particulièrement s'ils sont confiants dans la continuité de leurs affaires. Par ailleurs, cet ancrage permettrait de garantir **un transfert technologique adéquat** à la population locale (synonyme de la durabilité de la ressource).

Recommandation 6 -Employabilité : (i) Il n'est pas concevable de compter sur la seule volonté des membres des GDA et sur leur bénévolat pour mettre en œuvre les conventions de cogestion et d'alliance productive. (ii) Le niveau de scolarité des membres des GDA n'est pas toujours très élevé et la perception de la démarche partenariale n'est souvent pas homogène. (iii) Par ailleurs, les moyens financiers des GDA ne leur permettent pas de recourir aux services d'un directeur technique ou de sous-traitance afin de gérer efficacement les activités de ces GDA.

Tenant compte de ces trois considérations, il est recommandé que chaque GDA bénéficiaire de ce type de partenariat doive embaucher au moins un **directeur technique**, au-delà d'un chiffre d'affaires donné à fixer conjointement par l'administration et les GDA. A moyen terme le statut des GDA pourrait être revu pour permettre une rétribution possible aux membres actifs de ces GDA.

Recommandation 7- Un système de suivi-évaluation renforcé : Bien que l'approche partenariale soit relativement simple et sa mise en œuvre n'exige pas de grandes compétences, il est impératif de doter, au préalable, toute convention **d'un système de suivi-évaluation participatif** basé sur des outils simples. Il devrait être partagé et amélioré en continu afin de jouer le rôle d'une veille et éviter que les difficultés qui surgissent ne s'étendent.

Recommandation 8 - Un montage organisationnel au niveau régional adéquat : Il est souhaitable **d'homogénéiser les interventions** des acteurs administratifs régionaux afin de rendre plus efficace la mise en œuvre des conventions de cogestion et d'alliances productives. Le responsable régional qui doit superviser cette mise en œuvre devrait avoir les moyens nécessaires qui vont de pair. Le fait qu'il y ait plus d'un responsable chargé de la mise en œuvre (c'est le cas du l'UREP et de son organigramme actuel) pose un problème évident d'efficacité.

Recommandation 9 -Renforcement des capacités locales et une appropriation de l'approche : Une attention particulière devrait être accordée au **renforcement des**

capacités des parties prenantes, notamment au niveau de la population locale. Ce renforcement devrait toucher la gestion des activités à entreprendre, la bonne gouvernance des GDA et surtout une formation sur les méthodes et les outils de l'approche de cogestion afin d'assurer son appropriation et sa mise en œuvre adéquate.

7.2 LES LECONS APPRISES

Compte tenu de l'**aspect innovant** du processus de cogestion enregistré dans le cadre du PGIP et des contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre des conventions de cogestion et d'alliances productives, il est utile de tirer les principaux enseignements et de dégager les leçons qui en découlent :

Leçon1 :La réussite de l'approche de cogestion des ressources forestières repose sur la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat, la reconnaissance des droits des communautés, la transparence dans la gestion des ressources, et l'engagement de toutes les parties prenantes. Cet engagement collectif vise à atteindre des objectifs communs de durabilité et de prospérité. Cela ne pourrait être conçu qu'à travers une adaptation des textes réglementaires (à inclure dans le projet de la refonte du code forestier).

La décision qui a permis aux GDA concernés par le PGIP de bénéficier d'un accès gratuit à l'exploitation des ressources forestières a été une première en Tunisie et bien qu'elle ne soit pas suffisante pour une éventuelle généralisation, elle revêt une grande importance dans la démarche partenariale souvent avancée par la DGF depuis le lancement des OPDI au cours des années 90 du siècle dernier.

Leçon2:Une approche innovante et une participation active

L'approche de cogestion et alliances productives offre de nombreux avantages et atouts au niveau de l'expression et de l'organisation des populations. Cette approche est d'abord un outil de gestion participative de l'espace forestier ; la DGF n'a pas vocation de résoudre tous les problèmes socio-économiques des paysages considérés mais d'intégrer un certain nombre d'actions techniques visant la mise en valeur et la protection des ressources forestières ainsi que l'amélioration des conditions de vie des populations forestières. L'abandon du système d'adjudication au profit de l'approche partenariale de cogestion s'est avéré comme une leçon apprise et mérite d'être pris en compte dans la planification stratégique de la DGF.

Leçon3:Une relation apaisée et moins de conflits : La cogestion des ressources naturelles a pu contribuer à plus d'apaisement entre les services forestiers et la population locale et à la résolution des conflits en favorisant la collaboration et le dialogue entre les parties prenantes. Les tensions et les conflits potentiels liés à l'accès et à l'utilisation des ressources naturelles sont réduites grâce à l'implication des communautés locales et des acteurs clés dans la prise de décision. Cependant, il

est important de reconnaître que la cogestion peut également susciter des conflits si les intérêts et les droits des différentes parties ne sont pas suffisamment pris en compte de manière équitable.

Leçon4: Les situations de crise ou de pandémie peuvent être des opportunités

Loin de se laisser fragiliser par l'impact négatif des mesures de distanciations consécutives à la survenue du Covid-19, le PGIP a su profiter de cette situation pour fournir les moyens nécessaires de prévention et surtout d'assurer la continuité de la mise en œuvre de la convention, même le rythme est relativement faible.

Leçon5 : Appropriation de l'espace et de la ressource

L'établissement des conventions de cogestion et d'alliances productives a permis de générer un « sentiment d'appropriation » des ressources forestières par la population locale. Au-delà de l'aspect contractuel (la contribution des GDA est exigée quant aux actions de prévention contre les incendies et de gardiennage), ce sentiment d'appartenance au terroir, y compris les ressources qu'il abrite, a été observé localement et a des répercussions positives sur la durabilité de la ressource exploitée.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : PROGRAMMES DES VISITES

ANNEXE N°2 : OUTILS DE COLLECTES DES DONNEES

ANNEXE N°3 : LISTE DES PARTIES PRENANTES

ANNEXE N°4 : DOCUMENTS CONSULTES

ANNEXE N°5 : NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D'ACTION PAR GDA

ANNEXE N°1: PROGRAMME DES VISITES (ENTRETIENS)

📍 Gouvernorat Siliana :

Structure	Interviewés	Position	Date
CRDA	M. Dalai Farid	Coordinateur régional PGIP	14/12/2023
	M. SabriOuellani	Chef d'arrondissement des Forêts	14/12/2023
	M. MouldiAbidi	Chef de triage Bargou	14/12/2023
DJ Bargou/ Bargou/ Boussaadia- Bhirine	M. JamelGadour	Président	14/12/2023
	M. Sami Sondassni	Trésorier	14/12/2023

📍 Gouvernorat Bizerte :

Structure	Interviewés	Position	Date
CRDA	M. BelkhoujaAbdessatar	Arrondissement forêts	15/12/2023
	M. JamelFerchichi	Coordinateur régional PGIP	15/12/2023
Baraka Sejnène	Mme. Aida Massaoudi	Présidente	15/12/2023
Sidi Mechreg/ Sejnene/ Chitana	M. Slah Eddine Sahbani	Président	15/12/2023

📍 Gouvernorat Kairouan :

Structure	Interviewés	Position	Date
CRDA	M. Kamel Jouini	Coordinateur régional PGIP	19/12/2023
JawaherOueslatia / Oueslatia / Maarouf-J-Serj	Mme. Leila Amri	Présidente	19/12/2023
DevpRces Forestières Maarouf / Oueslatia / Maarouf-J- Serj	M. Walid Sbai	Président	19/12/2023
El Baraka- El Bhaier / Oueslatia / Maarouf-J-Serj	M. Youssef Yaakoubi	Président	19/12/2023

📍 Gouvernorat Kef :

Structure	Interviewés	Position	Date
CRDA	Mme. Saliha Trabelsi	Technicien forestier	20/12/2023
	M. AbdelkarimChiab	Animateur	20/12/2023
Al Moustakbel / Sakietsidiyoussef / Sidi Rabeh	M. Med Habib Tlili	Président	20/12/2023
GarnHalfya	M. Said Touati	Président	20/12/2023

📍 Gouvernorat Jendouba :

Structure	Interviewés	Position	Date
CRDA	M. HaythemAmri	Chef arrondissement des forêts de AinDrahem	21/12/2023
OIT	M. MonaemKhemissi	Cadre OIT	21/12/2023
Baraka/ AinDrahem/ Tbrinia- Oued Zen	Mme. MabroukaAthimi	Présidente	21/12/2023

📍 Gouvernorat Béja :

Structure	Interviewés	Position	Date
El Khalenj / Nefza / Cap Négro	M. Brahim Soltani	Président	21/12/2023
Tabouba	M. LamjedIbdelli	Président	21/12/2023

✓ Sociétés : **OPERATEURS ECONOMIQUES ET PME**

Structure	Interviewés	Position	Date
Botanica SARL	M. Wahada Sami	Gérant	25/12/2023
Oueslatia Green Gold	M. Saanouni Mourad	Gérant	25/12/2023
Plantago / vergers de Tsie	M. WaelSfar / ChedlyBelkhouja	Gérant	25/12/2023
SDITC	M. DabbabiNasreddine	Gérant	25/12/2023
Carthago Essences	Mme. Souraya Ben Jennana	Gérante	26/12/2023
AGRILAND	M. Seif Kacem	Gérant	26/12/2023
ECO-M	Mme. Lamia Amri – AssrarAmri	Gérante	26/12/2023
DISTL PAM	M. Abdallah Zribi	Gérant	26/12/2023

✓ **Au niveau National**

Structure	Interviewés	Position	Date ⁴
DGF	M. Samir belhajsalah	Coordinateur projet PGIP	28/12/2023
DGF	Mr Salah Elmensi	S/D DRC	28/12/2023
DGF	Mr JamelKailène	Directeur S.P	28/12/2023
DGF	Mme. JinenBouhouch	Chef service S/E	28/12/2023
DGF	M. Jalel Mabrouk	SD à la DSE	28/12/2023
DGF	M. HbibKachouri	SD au REF	29/12/2023
DGF	M. Ridha Jmai	SD au PGIP	29/12/2023
IRESA	M. Zouhaier Saidi	Animateur	29/12/2023
DGF	Mme. Hasna Boughanmi	SD des opérations techniques	29/12/2023
DGF	Mr Fatine EL EUCH	Directeur S.E	29/12/2023

⁴Les entretiens seront le matin et l'après-midi pour une durée maximale d'une heure.

ANNEXE N°2: OUTILS DE COLLECTES DES DONNEES

1. Guide d'entretien avec l'équipe du projet au niveau DGF

A- La Pertinence et l'adéquation stratégique

1-1 L'approche de cogestion s'intègre-t-elle dans la mise en œuvre de la stratégie forestière ? oui/ non ? Répond-elle à votre attente et à vos besoins ? oui/ non ?

Explications :

2-1-La conception de l'approche de cogestion permet-elle d'atteindre les objectifs du projet ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

2-2 Répond-elle aux problèmes identifiés ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

2-3 Permet-elle une participation effective des parties prenantes ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

3-1-La conception de l'approche de cogestion est-elle pertinente par rapport à la vision de la DGF ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

3-2 Est-elle pertinente par rapport aux ODD ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

4-1-L'approche cogestion a-t-elle contribué à plus de décentralisation ? oui/ non ?

Explications :

4-2 Y a-t-il eu des initiatives de PPP dans les zones du projet ? oui/ non ? (lister)

Explications :

5-1-La conception de l'approche d'alliances productives permet-elle d'atteindre les objectifs du projet ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

5-2 Répond-elle à votre attente et à vos besoins ? oui/ non ?

Explications :

6-1 Les contrats conclus dans le cadre des alliances productives ont-ils permis un meilleur accès au marché ? oui/ non ?

Explications :

6-2 Ont-ils favorisé plus de concurrence lors de la vente des produits ? oui/ non ?

Explications :

B- L'Efficacité

Cogestion :

7-1 De combien évaluez-vous l'atteinte des objectifs de la cogestion par rapport aux besoins et attentes des parties prenantes ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

7-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité de la cogestion ?

Liste/Explications :

Alliances productives :

8-1 De combien évaluez-vous l'atteinte des objectifs des AP par rapport aux besoins et attentes des parties prenantes ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

8-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité des AP ?

Liste/Explications :

8-3 Quels sont les opérateurs qui ont honoré leurs engagements lors de la mise en œuvre des AP ?

Liste/Explications :

Efficience

9-1 De combien évaluez-vous votre satisfaction des mécanismes de financement pratiqués pour la cogestion et les AP ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

9-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité de la cogestion et des AP ?

Liste/Explications :

Orientation des impacts

10-1 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle engendré une :

Meilleure conservation des RF	moins bonne conservation des RF	Pas de changement
-------------------------------	---------------------------------	-------------------

Explications : (meilleure sensibilisation, déclenchement des feux de forêt, effet direct de la convention, gardiennage...)

10-2 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis une amélioration des revenus des ménages ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

10-3 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis une amélioration des services et des travaux réalisés ? oui/ non ?

Explications :

10-4 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis un meilleur accès au marché ? oui/ non ?

--	--

Explications :

Orientation vers la durabilité

11-1 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle apporté un plus par rapport à la vente des produits par adjudication ? oui/ non ?

Explications :

11-2 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis un meilleur accès au marché ? oui/ non ?

Explications :

11-3 Y a-t-il des améliorations à apporter, si c'était à refaire, aux conventions de cogestion et des AP ? oui/ non ?

Explications :

La Cohérence

12-1 Y a-t-il eu des conflits entre acteurs relatifs à l'application des conventions par rapport aux textes réglementaires ? oui/ non ?

Explications/liste :

12-2 Comment jugez-vous l'adéquation de la mise en œuvre des conventions par rapport aux orientations stratégiques de la DGF (degré à apprécier par convention)

Explications/liste :

2. Guide d'entretien auprès des GDA

1. Pouvez-vous expliquer comment votre GDA s'est impliqué dans la gestion des ressources forestières et quelles sont les principales ressources forestières que vous gérez ?

.....

Quelles sont les principales ressources forestières que vous cogérez dans le cadre de ce projet ? Comment les utilisez-vous avant le projet ?

.....

La Pertinence et l'adéquation stratégique

1. L'approche de cogestion améliore-t-elle la conservation et le développement des ressources forestières ?

OUI	NON

Répond-elle à votre attente et à vos besoins ? ouinon ?

Explications :

2-1-La conception de l'approche de cogestion permet-elle d'atteindre les objectifs du projet ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

2-2 Répond-elle aux problèmes identifiés ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

2-3 Permet-elle une participation effective des parties prenantes ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications : 3-1-La conception de l'approche de cogestion est-elle pertinente par rapport à la vision du GDA ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

4-1-L'approche cogestion a-t-elle contribué à plus de décentralisation ?

Oui/ non ?

--	--

4-2 Y a-t-il eu des initiatives de PPP dans les zones du projet ? oui/ non ?(lister)

--	--

Explications :

5-1 Les contrats conclus dans le cadre des alliances productives ont-ils permis un meilleur accès au marché ?oui/ non ?

Explications :

--	--

5-2 Ont-ils favorisé le niveau de concurrence lors de la vente des produits ? oui/non ?

--	--

Explications :

C- L'Efficacité

Cogestion :

6-1 De combien évaluez-vous l'atteinte des objectifs de la cogestion par rapport aux besoins et attentes de votre GDA ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

6-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité de la cogestion ?

Liste/Explications :

Alliances productives :

7-1 De combien évaluez-vous l'atteinte des objectifs de des AP par rapport aux besoins et attentes de votre GDA ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

7-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité des AP ?

Liste/Explications :

7-3 Quels sont les opérateurs qui onthonoré leurs engagements lors de la mise en œuvre des AP ?

Liste/Explications :

Efficience

8-1 De combien évaluez-vous votre satisfaction des mécanismes de financement pratiqués de la cogestion et des AP ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

8-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficience de la cogestion et des AP ?

Liste/Explications :

Orientation des impacts

9-1 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle engendré une :

Meilleure conservation des RF	moins bonne conservation des RF	Pas de changement
-------------------------------	---------------------------------	-------------------

Explications : (meilleure sensibilisation, déclenchement des feux de forêt, effet direct de la convention, gardiennage).....

9-2 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis une amélioration des revenus des ménages ? Pourcentage ?

1 (moins de 20%)	2 (20 à 40%)	3 (40 à 60%)	4 (60 à 80%)	5 (plus de 80%)
------------------	--------------	--------------	--------------	-----------------

Explications :

9-3 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis une amélioration des services et des travaux réalisés par le GDA ? oui non ?

Explications :

--	--

9-4 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis un meilleur accès au marché pour le

GDA?Oui non ?

Explications :

--	--

Orientation vers la durabilité

10-1 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle apporté un plus par rapport à la vente des produits par adjudication ? oui non ?

Explications :

--	--

10-2 La mise en œuvre de l'approche de cogestion et des AP a-t-elle permis un accès plus durable au marché ? oui/non ?

--	--

Explications :

10-3 Y a-t-il des améliorations à apporter, si c'était à refaire, aux conventions de cogestion et des AP ? oui/ non ?

--	--

Explications :

La Cohérence

11-1 Y a-t-il eu des conflits entre le GDA et les autres acteurs relatifs à l'application des conventions par rapport aux textes réglementaires? oui/ non ?

Explications/liste :

--	--

Autres questions

2. Pouvez-vous partager un exemple de réussite ou de collaboration fructueuse résultant de la cogestion des ressources forestières et des alliances productives dans votre GDA ?

3. Quels sont les points forts et les points faibles des contrats de cogestion et des AP ?

Vos recommandations ?

3. Guide d'entretien auprès des Opérateurs Economiques

1. Pouvez-vous expliquer en quoi consiste le contrat d'alliance productive que votre entreprise a signé pour la réalisation des AP?

2. Quelles sont les responsabilités et les engagements de votre entreprise en vertu de ce contrat ? Comment assurez-vous leur mise en œuvre ?

La Pertinence et l'adéquation stratégique

1. L'approche de cogestion est-elle en adéquation avec la stratégie de votre entreprise ? oui/non

--	--

Explications :

2-1-La conception de l'approche de cogestion vous paraît-elle en cohérence avec plus de conservation des ressources forestières ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

2-3 La conception de l'AP permet-elle une participation effective des parties prenantes ?

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

3-1-La conception de l'approche de l'AP est-elle pertinente par rapport à la vision de votre entreprise

Echelle de 1 à 5

1	2	3	4	5
---	---	---	---	---

Explications :

4-1-L'approche d'AP a-t-elle contribué à plus de décentralisation ? oui/non

--	--

4-2 Cette initiatives a-t-elle favorisé le PPP dans les zones du projet ?

--	--

Explications :

5-1 Les contrats conclus dans le cadre des alliances productives ont-ils permis un meilleur accès au marché ?

Explications :

--	--

5-2 Ont-ils favorisé le niveau de concurrence lors de la vente des produits ?

--	--

Explications : **L'Efficacité**

Alliances productives :

7-1 De combien évaluez-vous l'atteinte des objectifs des AP par rapport aux besoins et aux attentes de votre entreprise ? *Pourcentage ?*

moins de 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	plus de 80%
--------------	----------	----------	----------	-------------

Explications :

7-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficacité des AP ?

Liste/Explications :

7-3 Quels sont les opérateurs qui ont honoré leurs engagements lors de la mise en œuvre des AP ?

Liste/Explications :

Efficience

8-1 De combien évaluez-vous votre satisfaction des mécanismes de financement pratiqués des AP ? *Pourcentage ?*

moins de 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	plus de 80%
--------------	----------	----------	----------	-------------

Explications :

8-2 Quels sont les facteurs qui ont impacté (positivement ou négativement) l'efficience des AP ?

Liste/Explications :

Orientation des impacts

9-1 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle engendré une :

meilleure conservation des RF	bonne conservation des RF	Pas de changement
-------------------------------	---------------------------	-------------------

Explications : (meilleure sensibilisation, déclenchement des feux de forêt, effet direct de la convention, gardiennage).....

9-2 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle permis une amélioration des revenus des ménages (à rapport à la situation d'avant projet)? *Pourcentage ?*

moins de 20%	20 à 40%	40 à 60%	60 à 80%	plus de 80%
--------------	----------	----------	----------	-------------

Explications :

9-3 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle permis une amélioration des produits achetés?

--	--

Explications :

9-4 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle permis un meilleur accès au marché pour les produits?

--	--

Explications :

Orientation vers la durabilité

10-1 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle apporté un plus par rapport à la vente des produits par adjudication ?

Explications :

--	--

10-2 La mise en œuvre de l'approche des AP a-t-elle permis un accès plus durable au marché ?

--	--

Explications :

10-3 Y a-t-il des améliorations à apporter, si c'était à refaire, aux conventions des AP ?

--	--

Explications :

La Cohérence

11-1 Y a-t-il eu des conflits entre votre entreprise et les autres acteurs relatifs à l'application des conventions par rapport aux textes réglementaires?

--	--

Explications/liste :

.....

Autres questions

4. Quels sont les points forts et les points faibles des contrats des AP ?

.....

Vos recommandations ?

ANNEXE N°3 : LISTE DES PARTIES PRENANTES

Cette annexe contient la liste des parties prenantes rencontrées par l'évaluateur.

No	Organisation	Nom	Position	Mobile	Email
Au niveau national je propose que la liste initiale des parties prenantes comprend des cadres techniques de la DGF autres que les membres de la comité ad hoc					
1	DGF	Samir belhaj.salah	Coordinateur du projet PGIP	58521447	<samir.belhaj.salah@gmail.com>,
2	DGF	Hasna Boughanmi	S/D des opérations Techniques	98544688	hasna.boughanmi23@gmail.com
3	DGF	JinenBouhouch	Chef Service Suivi-évaluation	58133486	jinen.ugopgip@gmail.com
4	DGF	Jalel Mabrouk	S/D à la DSE	97635050	jalelforet@gmail.com
5	REF	HbibKachouri	S/D au REF	98295193	kachourih22@yahoo.com
6	DGF	Ridha Jmai	S/D au PGIF	99206344	jemai77@yahoo.com
7	IRESA	Zouhaier Saidi	Animateur	96301913	saidizouhaier810@gmail.com
8	DGF	Salah ELMENSI	S/D DRC	29460456	s_elmensi@yahoo.fr
9	DGF	JamelKailène	Directeur S.P et président du comité interne d'évaluation	98 375 977	jamelkailene@gmail.com
10	DGF	Fatine El EUCH	Directeur S.E	98382721	eleuchf@yahoo.fr
Au niveau régional					
1	CRDA Siliana	Dalai Farid	Coordinateur régional PGIP	98166176	dalfarid@yahoo.fr
		Sabriouellani	Chef d'arrondissement des Forêts	28527651	sabriwallani@yahoo.fr
		MouldiAbidi	Chef de triage Bargou	97746966	mouldiabidi2212@gmail.com
2	CRDA Bizerte	BelkhoujaAbdessatar	Arrondissement forêt	20373900	belkhouja_a@yahoo.fr
		JamelFerchichi	Coordinateur régional PGIP	98286520	ferchichijamelcrda@gmail.com
3	CRDA Kairouan	Kamel Jouini	Coordinateur régional PGIP	98204940	ingkamel@yahoo.fr
4	CRDA KEF	Saliha Trabelsi	Technicien forestier Kef	54019671	salihatrabelsi18@gmail.com
		AbdelKarimChiab	Animateur	23030153/90163542	aboukarimest@gmail.com
5	CRDA Jendouba	HaitthemAmri	Chef d'arrondissement des Forêts de Ain Draham	99615800	haitthem.elamri@gmail.com
Au niveau acheteurs (sociétés)					
1	Botanica SARL	Wahada Sami	Gérant	98 478 734	eff@gnet.tn
2	Oueslatia Green Gold	Saanouni Mourad	Gérant	50822831	mouradsaanouni74@gmail.com
3	Plantago/ vergers de Tsie	WaelSfar/ ChedlyBelkhouja	Gérant	26 332 746	sfarwael@malga.com.tn
4	SDITC	DabbabiNasreddine	Gérant	98596021	sditc2016@gmail.com
5	Carthago-Essences	Souraya ben jennana	Gérante	52 600 600	carthagoessences@gmail.com
6	AGRILAND	Seif Kacem	Gérant	29 638 768/20971	sa.agriland@gmail.com
				731	
7	DISTL PAM	Abdallah Zribi	Gérant	41497125	abdallah.zribi2@gmail.com
Au niveau GDA					
BIZERTE					
1	Baraka Sejnène	Aida Massaoudi	Présidente	97503550	yosr3aziz@gmail.com

2	Sidi Mechreg /chitana	Slah Eddine Sahbani	Président	58101416	slahsahbeni509@gmail.com
JENDOUBA					
1	Baraka /Tbeinia-	MabroukaAthimni	Présidente	96442954/29334557	athimniimabroukaa555@gmail.com
2	Oued.Zen		Président		
KAIROUAN					
1	DévtRces Forestière Maarouf /	WalidSbai	Président	25333385/50338856	sbaiw797@gmail.com
2	El Baraka- El Bhaier	Youssef Yaakoubi	Président	28262392/97 626 076	----
ELKEF					
1	Al Moustakbel /SidiRabeh	Med Habib Tlili	Président	98285318/28647855	mohamedhabibtlili72@gmail.com
2	GarnHalfaya	Said Touati	Président	21078426	
BEJA					
1	El Khalej /Nefza/Cap négro	Brahim Soltani	Président	98247555	Brahimsoltani.tt@gmail.com
2	Tabouba	LamjedIbdelli	Président	99595100	g.d.aptabouba77@yahoo.fr
SILIANA					
1	Dj Bargou /Bargou/Boussaadia- Bhirine	JamelGadour MarouenBargaoui	Président Trésorier	97238346/22105257	=
2	Sodgabhirine/Bargou/Bo ussaadia- Bhirine	Sami Sondassni	Président	90213413	=

ANNEXE N°4 : DOCUMENTS CONSULTÉS

- Accord de financement du sous-projet pour la mise en œuvre des actions prévues dans la convention de cogestion signée entre la DGF et les GDAs
- Aide-mémoire – mission de restructuration du projet PGIP – 2020
- Aide-mémoire – mission d’appui du projet PGIP – 2023
- Annale de La semaine des forêts Tunisiennes 2020
- Avenants de cogestion des GDAs
- Baland, J. M., &Platteau, J. P. (1996). HaltingDegradation of Natural Resources: Is There a Role for Rural Communities?
- Convention (contrats) des alliances productives entre les opérateurs économiques et les GDAs
- Conventions de cogestion des ressources forestières et contrats d’alliances productives « dans le cadre du PGIP »
- Document du Projet « Gestion intégrée des paysages (PGIP) dans les régions les moins développées en Tunisie (2017) »
- Engagements des opérateurs économiques
- Étude d’évaluation thématique « Mise en œuvre de l'approche participative et intégrée (API) » dans le cadre de Projet de Développement des Zones Montagneuses et Forestières du Nord-Ouest PNO4
- Leach, M., Mearns, R., &Scoones, I. (Eds.). (1999). EnvironmentalEntitlements: Dynamics and Institutions in Community-Based Natural Resource Management. World Development.
- Livre blanc : document de réformes politiques
- Plans d’action des paysages
- PIDP des paysages forestiers
- Rapport d’évaluation de la mise en œuvre des conventions de cogestion signées dans le cadre du Projet PGIP (2022)
- Rapport sur le plan d’investissement
- Rapport d’élaboration d’un plan de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la Stratégie et Plan d’Action Nationaux pour la Biodiversité « SPANB »
- Rapport sur la cadre procédural CP
- Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours, 2015-2024
- Rapport d’évaluation indépendante des « conventions de cogestion des ressources forestières et contrats d’alliances productives dans le cadre du PGIP »
- Rapport d’évaluation à mi-parcours pour les composantes Maroc, Tunisie et coopération régionale
- Suivi des indicateurs- cogestion 2019-2021

- Un rapport sur le volet développement local dans le cadre du projet de gestion intégrée dans les régions les moins développées du nord-ouest et du centre-ouest
- Rapport de revue à mi-parcours 2021 dans le cadre de projet PGIP
- Rapport d'évaluation finale Projet Appui à la Résolution des Conflits et à la Promotion de la Cohésion Sociale dans la Ville de Jérémie à travers les Organisations de Jeunes
- Rapport annuel du projet PGIP – 2022
- Manuel de procédure du projet PGIP - 2020
- Conventions de cogestion et contrats d'alliances productives dans le cadre de projet PGIP
- La gestion des alliances autour de projets innovants : une approche par les options réelles
- Evaluation intégrative et multi perspectives de la performance des alliances asymétriques

ANNEXE N°5 : NIVEAU DE REALISATION DES ACTIVITES DU PLAN D’ACTION PAR GDA
NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Al Amal paysage GarnHalfayaTejerouineKef(2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations	Statut
1. Objectif immédiat 1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières⁵			0 %
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l’huile de romarin	1.1.1. la production selon le seuil de la convention de cogestion (28125 à 93750 kg)	Pas d’Alliance productive 2019-2021 vue que l’appel à proposition lancé par l’UGO pour la sélection d’Opérateur économique et absence de ressources forestiers en 2022 et 2023	Non réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production du romarin séché	1.1.2 production selon le seuil de la convention de cogestion (5400 à 18000 kg)		Non réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production des cônes de pin d’Alep	1.1.3 production selon le seuil de la convention de cogestion (21120 à 70400 kg)		Non réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de Zgougou	1.1.4 production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (1056 à 3520 kg).		Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			50 %
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés	250 jours	Réalisé
Activité 1.2.2 : participer à l’entretien des tranchés par feu et des sentiers forestiers	1.2.2 Nombre de jours réalisés	30jours	Non réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 campagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux campagnes	30 jours	Réalisé
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d’eau	1.2.4 Nombre de jours réalisés	Pas de source	Non réalisé
Produit 1.3 : journées d’informations et de sensibilisation			0 %
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l’importance du couvert forestier.	1.3.1 nombre de journées estimées	1jour	Non réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies.	1.3.2 nombre de journées estimées	1 jour	Non réalisée
Activité 1.3.3 : organiser une journée d’informations pour l’intervention primaire pour combattre le feu des forêts.	1.3.3 nombre de journées estimées	1 jour	Non réalisée

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Al Moustakbel paysage Sidi RabehS.S.YoussefKef(2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
-----------------------	-------------	----------------------------	--------

- ⁵ - Les produits forestiers n'ont pas été exploités en raison de l'échec à conclure un contrat d'alliances productives pour l'exploitation et la commercialisation du produit suite à un appel à proposition pour la sélection d'opérateur économique déclaré infructueux (années 2019-2021). En 2022 et 2023, malgré la disponibilité d'opérateur économique, le GDA n'a pas pu conclure des contrats d'alliances productives à cause de l'absence du produit forestiers sous l'effet de la sécheresse.
- Le GDA EL AMAL a contribué à aider l'administration à bien mener les programmes inclus dans le plan de développement, depuis la plantation d'environ **872.36** hectares d'oliviers, la sélection des bénéficiaires pour l'exécution des citernes individuelles « Majel » et l'irrigation des oliviers face au manque de pluie et aux effets du changement climatique.

1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières⁶			25 %
Activité 1.1.1 : quantifier la production de romarin frais	1.1.1. la production selon le seuil de la convention de cogestion (45000 à 60000 kg)	26900 kg en 2023	réalisée
Activité 1.1.2 : quantifier la production du romarin séché	1.1.2 production selon le seuil de la convention de cogestion (5400 à 60000 kg)	Ressource forestière faible	Non réalisée
Activité 1.1.3 : quantifier la production des cônes de pin d'Alep	1.1.3 production selon le seuil de la convention de cogestion (3000 à 15000 kg)	Ressource forestière faible	Non réalisée
Activité 1.1.4 : quantifier la production de Zgougou	1.1.4 production selon le seuil de la convention de cogestion 2023 (60 à 750 kg)	Ressource forestière faible	Non réalisée
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			50 %
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés	180 jours	réalisée
Activité 1.2.2 : participer à l'entretien des tranchés par feu et des sentiers forestiers	1.2.2 Nombre de jours réalisés	30 jours	Non réalisée
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes	Plantation de caroubier et travaux d'entretien et d'irrigation : environ 720 jours Protection et irrigation de plantation pastorale : 120jours Irrigation de plantations oléicoles : 600 jours	réalisée
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d'eau	1.2.4 Nombre de jours réalisés	Pas de sources	Non réalisée
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			0 %
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de journées estimées	1 journée	Non réalisée
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 nombre de journées estimées	1 journée	Non réalisée
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 nombre de journées estimées	1 journée	Non réalisée

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Devp des RcsRorestières MAAROUF Paysage Maarouf Dj EsserjWesslatiaKairouan(2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut/écart
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			77%
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			50%

⁶ - Les produits forestiers n'ont pas été exploités en raison de l'échec à conclure un contrat d'alliances productives pour l'exploitation et la commercialisation du produit suite à un appel à proposition centralisé pour la sélection d'opérateur économique déclaré infructueux (années 2019-2021). En 2022 malgré la disponibilité d'opérateur économique, le GDA n'a pas pu conclure des contrats d'alliances productives à cause de l'absence du produit forestiers sous l'effet de la sécheresse. En 2023 le GDA a conclu un contrat d'alliance productive pour l'exploitation du romarin avec l'O. Eco Oueslatia Green Gold mais vue le manque de produit forestier sous l'effet de la sécheresse, ils ont vu nécessaire de se limiter à l'exploitation du romarin vert.

- Le GDA EL Moustakbel a contribué à aider l'administration à bien mener les programmes inclus dans le plan de développement, depuis la plantation d'environ **500 ha** d'oliviers, la sélection des bénéficiaires pour l'exécution des citernes individuelles « Majel » et l'irrigation des oliviers face au manque de pluie et aux effets du changement climatique.

Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de romarin	1.1.1. production selon le seuil de la convention de cogestion (0.45 à 15 T)	La récolte de production de l'huile de romarin a atténué 158.505 T en 2019, 162.926 T en 2020 et 98.13 T en 2022 et 156635kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production du romarin séché	1.1.2 production selon le seuil de la convention de cogestion (24 à 60 T)		Non réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production des graines de pin d'Alep	1.1.3 production selon le seuil de la convention de cogestion (1.98 à 6.6T)	Pas d'Alliance productive 2019-2021 vue que l'appel à proposition lancé par l'UGO pour la sélection d'Opérateur économique	Non réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de fruit de caroubier	1.1.4 production selon le seuil de la convention de cogestion (1.38 à 4.62T)	La production du fruit de caroubier inclut : la quantité de fruits récoltées, la quantité et la méthode utilisée pour la récolte 8 T en 2021)	Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (1284 à 4279)	Contribution au gardiennage de la zone d'intervention en coordination avec les centres forestiers régionaux, notamment durant la saison estivale, soit environ 1290 jours ouvrables annuellement (2019-2021) et 180j en 2022 et 2023	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du forêt	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	Contribution au nettoyage du gibier forestier, estimé à 4 jours ouvrés en 2019 et 5 jours ouvrés en 2020 et 2021	réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes estimés (0 à 5 jours)	La participation aux 5 compagnes de reboisement : irrigation des plants : 250jours	Réalisé
Activité 1.2.4 : réaliser du gardiennage contre le braconnage	1.2.4 Nombre de jours réalisés	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite (16 jours réalisés)	Réalisé
Activité 1.2.5 . Contribuer dans l'investissement des activités	1.2.5 Nombre des activités investies	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une unité de distillation avancée au siège du GDA, qui est en train d'être exploitée pendant les saisons d'exploitation du romarin, ce qui a rapproché les services des habitants de la région. - Creuser un puits profond et l'équiper d'une quantité raisonnable à exploiter par l'unité de distillation et les habitants de la zone - Acquisition de moyens de récolte et de séchage du romarin au profit du GDA - Distribuer gratuitement le fourrage des restes aux éleveurs de moutons Contribution à l'irrigation des plants d'oliviers en saison sèche 2022-2023	réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours réalisés estimés	Une journée de sensibilisation a été réalisée où les participants ont été bénéficiés des informations sur l'importance du couvert forestier (1 journée)	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jours réalisés estimés	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies (1 journée)	Réalisé
Activité 1.3.3 : Organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de jours réalisés estimés	Une journée d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts (1 journée)	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 : contribuer à fournir des emplois saisonniers	2.1.1. Nombre des employés	Des emplois saisonniers ont été fournis pour 32 ouvriers, avec une estimation de 9 614 jours de travail pendant 4 saisons d'exploitation (1er mai au 30 septembre)	Réalisé
Activité 2.1.4 : Contribuer à fournir des emplois permanents	2.1.4 Nombre de recrutés	Offrir une vingtaine d'emplois permanents au profit des habitants de la zone par l'O.Eco	réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA JAWAHER OUESLET Paysage Maarouf Dj EsserjOuesstatia Kairouan (2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut/écart
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			75%

Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			50%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de romarin / frais	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (0.112 à 0.375 T)	La production de romarin frais a atteint 53650 kg en 2019, 59211 kg en 2020 et 33230 kg en 2021, 26302kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production du romarin séché	1.1.2 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (5.4 à 18 T)		Non Réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production des graines de pin d'Alep	1.1.3 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (0.336 à 1.120T)	La production de graines de pin d'Alep inclut : la qualité de graines récoltées, la méthode de récolte utilisée et la quantité de graines récoltées.	Non réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de fruit de caroubier	1.1.4 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (1.5 à 5 T)	La production du fruit de caroubier a atteint en 2021 35000 kg et 15000 kg en 2022	Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			75%
Activité 1.2.1 : Réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (765 à 2250)	Contribution au gardiennage de la zone d'intervention en coordination avec les centres forestiers régionaux, notamment durant la saison estivale, soit environ 770 jours ouvrables annuellement (2019-2022) et environ 180j en 2023	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	La participation aux journées de nettoyage (5 jours réalisés)	Réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux campagnes estimés (0 à 5 jours)	La participation aux 5 compagnes de reboisement	non réalisé
Activité 1.2.4 : réaliser du gardiennage contre le braconnage	1.2.4 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite (5 jours réalisés)	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés	Une journée de sensibilisation a été réalisée où les participants ont été bénéficié des informations sur l'importance du couvert forestier (4 journées)	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jours estimés	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies (4 journées)	Réalisé
Activité 1.3.3 : Organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de jours estimés	Une journée d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts (4 journées)	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 : mettre à disposition des moyens de transport pour les ouvrières	2.1.1. Nombre des ouvrières	Mise à disposition d'un moyen de transport collectif pour transporter 22 ouvrières agricoles en toute sécurité, pour une somme modique, pendant la saison d'exploitation du romarin et de la caroube	Réalisé
Activité 2.1.2 : mettre à disposition des moyens de transport pour les troupeaux	2.1.2 nombre de moyens de transport	Fournir un transport pour les troupeaux pour aider les travailleurs à transporter leurs récoltes en raison de la topographie difficile de la région	Réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Dj Elhalfa Paysage Zaghdoud Djebel El Halfa AinJoula Kairouan (2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut/écart
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			75%
Produit 1.1 : Exploitation des ressources forestières			75%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de romarin	1.1.1. production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (0.487 à 1.25 T)	La récolte de production de l'huile de romarin a atteint 1T Soit 678000kg de romarin frais et 24500kg caroube (2019-2022)	Réalisé

Activité 1.1.2 : quantifier la production du romarin séché	1.1.2 . production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (23.4à 78 T)	La production de romarin séché a atténué 90312 kg en 2019, 312832 kg en 2020, 264854 kg en 2021 et 10000 kg en 2022	Réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production des graines de pin d'Alep	1.1.3 . production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (1.4 à 4.7T)	La production de graines de pin d'Alep inclut : la qualité de graines récoltées, la méthode de récolte utilisée et la quantité de graines récoltées.	Non réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de fruit de caroubier	1.1.4 .production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (3.6 à 8 T)	La production du fruit de caroubier inclut : la quantité de fruits récoltées, la quantité et la méthode utilisée pour la récolte (10300 kg en 2021 et 9236 kg en 2022)	réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			75%
Activité 1.2.1 :réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (555 à 1850 jours)	Contribution au gardiennage de la zone d'intervention en coordination avec les centres forestiers régionaux, notamment pendant la saison estivale, avec une estimation de 1500 jour ouvrable par an (2019-2021)	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du forêt	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	La participation aux journées de nettoyage (5 jours réalisés)	réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes estimés (0 à 5 jours)	La participation aux 5 compagnes de reboisement	Non réalisé
Activité 1.2.4 : réaliser du gardiennage contre le braconnage	1.2.4 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite (15 jours réalisés)	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée de sensibilisation a été réalisée où les participants ont été bénéficiés des informations sur l'importance du couvert forestier (1 journée)	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies (1 journée)	Réalisé
Activité 1.3.3 :organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts (1 journée)	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 : contribuer à fournir des emplois saisonniers	2.1.1. Nombre des employés	Offrir des emplois saisonniers estimés à 13200 jours ouvrables depuis la conclusion de l'accord	Réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA BargouPaysage Ain Boussaadia-BhirinBargouSiliana(2022-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
1. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			75%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de romarin frais pour distillation	1.1.5. seuil selon la convention de cogestion 2022 (700 à 800 T)	La production du romarin a atteint 96.494 kg en 2022 En 2023 NR à cause de la sécheresse	Réalisé
Activité 1.1.2 :quantifier la production du romarin séché	i. seuil selon la convention de cogestion 2022 (280 à 320T)	La production de romarin séché a atténué 18800 kg en 2022 et 17000kg en 2023	Réalisé

Activité 1.1.3 : quantifier la production des graines de pin d'Alep	ii. seuil selon la convention de cogestion 2022 (5.5 à 8.25 T)	La production de graines de pin d'Alep inclut : la qualité de graines récoltées, la méthode de récolte utilisée et la quantité de graines récoltées.	N.Réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de fruit de caroubier	1.1.4 seuil selon la convention de cogestion 2022 (150 à 180 T)	La production du fruit de caroubier inclut : la quantité de fruits récoltées, la quantité et la méthode utilisée pour la récolte (140.5 T)	Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA⁷			100%
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (180 jours)	La participation aux journées de gardiennage 360jours 2022 et 2023	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser des travaux d'entretien des pistes forestières	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (30 j)	La participation aux travaux d'entretiens 60 jours	Réalisé
Article 1.2.3. réaliser des travaux d'entretien de tranchées pare-feu	1.2.3 nombre de jours réalisés estimés	La participation aux travaux d'entretien TPF : 60 jours	Réalisé
Activité 1.2.4 : réaliser de nettoyage du forêt	1.2.4 Nombre de réalisation de nettoyage	La participation aux travaux de nettoyage 30JT	Réalisé
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d'eau	1.2.4 Nombre de jours estimés (30 jours)	La participation aux travaux pour entretenir les sources d'eau 180jours	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés (4 jours)	5 journées de sensibilisation a été réalisée où les participants ont été bénéficié des informations sur l'importance du couvert forestier	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 degré de réalisation de la journée + nombre de participants	5 journées d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 degré de réalisation de la journée + nombre de participants	4 journées d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 : contribuer à fournir des emplois saisonniers	2.1.1. Nombre des employés	Offrir des emplois saisonniers estimés à 8553 jours travaillés pendant la saison d'exploitation du romarin et de la caroube 2022et 2023	Réalisé

- *L'opérateur économique : fourniture de semence de pin d'Alep au profit du pépinière Sodga , contribution au gardiennage des forêts en été , réparation de motopompe du pépinière et aide social importante pour les familles pauvre pendant la rentrée scolaire et l'Aid*

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA SIDI MECHREG

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
1. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			25%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte/frais	1.1.1. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (483 à 1610 kg)	La récolte de production de l'huile de myrte a atteint 634 000 kg en 2019, 0 kg en 2020, 479596 kg en 2021, 456986kg en 2022 et 263307kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production de l'huile de lentisque	i. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (1449 à 4830 kg)	Pas ce contrat d'alliance productive	N.Réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production de branche de lentisque	ii. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (1207 à 4025T)	Pas ce contrat d'alliance productive	N.Réalisé

⁷L'opérateur économique : fourniture de semence de pin d'Alep au profit du pépinière Sodga, contribution au gardiennage des forêts en été , réparation de motopompe du pépinière et aide social importante pour les familles pauvre pendant la rentrée scolaire et l'Aid

Activité 1.1.4 : quantifier la production de fruit de pigne	1.1.4. production selon le seuil de la convention de cogestion 2022 (1.1 à 3.3 T)	Pas ce contrat d'alliance productive	N.Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			70%
Activité 1.2.1 :réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (926 à 3078jours)	La participation aux journées de gardiennage (3500 jours en 2022, et 480 jours travaillés en 2021)	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	La participation aux journées de nettoyage (24 jours réalisés)	Réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes estimés (0 à 5 jours)	La participation aux compagnes de plantation oléicole et amandier	Réalisé
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d'eau	1.2.4 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	Réhabilitation d'un réservoir de récupération d'eau	Réalisé
Activité 1.2.5 . faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.5. nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite : 1 jour/an	Réalisé
Activité 1.2.6 entretenir et réparation des terres agricoles	1.2.6 nombre des terres agricoles entretenues	Entretien et réparation des terres agricoles dans la plupart des zones résidentielles de sidi Mechreg pour une valeur de 1300 dinars	N.Réalisé
Article 1.2.7 contribution au nettoyage de l'école primaire Sidi Mechreg	1.2.7. zone d'intervention de nettoiemnts	Contribuer au nettoyage et à la peinture de l'école primaire, Sidi Mechreg, d'une valeur de 328 000 dinars	N.Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés (1 jour)	1 jour/an	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies 1 jour/an	Réalisé
Activité 1.3.3 :organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forets	1.3.3 nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts 1 jour/an	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 :recruter un comptable pendant la saison de récolte de basilic	2.1.1 nombre de jours travaillés	Recrutement d'un comptable pendant la saison d'exploitation du basilic pour sécuriser le processus de paiement des travailleurs pendant une période de 4 mois	Réalisé
Activité 2.1.2 : fournir une aide sociale au profit des étudiants	2.1.2 nombre des étudiants	Fournir une aide sociale au profit de 14 étudiants, d'une valeur de 200 dinars pour chaque étudiant	Réalisé
Activité 2.1.3 : prendre en charge le traitement d'une ouvrière agricole	2.1.3 état de l'ouvrière après le traitement	Parrainage du traitement d'une ouvrière agricole parmi les employés du complexe, d'un montant estimé à 500 dinars	Réalisé
Activité 2.1.4 : recruter des diplômés dans l'activité de la distillation du basilic	2.1.4 nombre de recrutés	Recrutement de 6 diplômés supérieurs dans le domaine de la distillation du basilic, d'une valeur totale de 4 500 dinars, pour une durée variante entre 22 et 30 jours, et organisant des journées de formation au profit des acteurs du complexe dans le domaine de distillation du basilic.	Réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA ALBARAKA Choucha

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations	Statut
1. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			35%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (117 à 392 kg)	La récolte de production de l'huile de myrte a atteint 216 217 kg en 2019, 0 kg en 2020, 43571 kg en 2021, 199578kg en 2022 et 171498kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production de l'huile de lentisque	1.1.2 . production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (352 à 1176 kg)	Pas de contrat d'A.P	N. Réalisé

Activité 1.1.3 : quantifier la production de branche de lentisque	1.1.3 . production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (294 à 980T)	Pas de contrat d'A.P	N. Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 :réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (2579 à 86624 jours travaillés)	Contribuer au gardiennage de la zone d'intervention, en coordination avec les centres forestiers régionaux, notamment pendant la saison estivale, avec environ 2 550 jours ouvrés en 2019, 6 500 jours ouvrés en 2021, environ 6 500 jours ouvrés en 2022 et 5000 jours en 2023	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 2 jours)	La participation aux journées de nettoyage (4 jours réalisés en 2019 et 2020) et 4 jours en 2022 et 2023	Réalisé
Activité 1.2.3 : réaliser des entretiens des sentiers forestiers	1.2.3 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	10jours d'entretiens	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur la protection contre les feux de forêts	1.3.1 nombre de jours estimés (0 à 5 jours)	Deux journées de sensibilisation / an ont été réalisées pour le bénéfice des participants (5 jours)	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur la protection des ressources forestières	1.3.2 nombre de jours estimés (0 à 5 jours)	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies (5 jours)	Réalisé
2. Objectifimmédiat2:Renforcement de l'organisation des habitants			
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%
Activité 2.1.1 : contribuer à fournir des emplois saisonniers	2.1.1. nombre des employés	Des emplois saisonniers ont été fourni pour les femmes rurales, avec une estimation de 9 280 jours de travail pendant les saisons d'exploitation 2019/2023 (1er mai au 30 septembre)	Réalisé
Activité 2.1.2 : acquérir du matériel de stérilisation et de moyen de prévention de la corona	2.1.2 nombre d'organismes bénéficiaires du matériel	Acquisition de matériel de stérilisation, de moyens de prévention contre le coronavirus et d'outils de nettoyage d'une valeur de 2600 dinars, et leur distribution aux employés du complexe, à l'hôpital local de Sajnane, aux établissements d'enseignement de la région et au poste de police	Réalisé
Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 nombre des aides	o Fournir une aide en nature et financière à l'occasion du mois de Ramadan et de l'Aïd Al-Fitr au profit de 25 familles en 2019, 30 familles en 2021 et 40 familles en 2022 o Fournir une aide en nature et financière au profit de 20 à 30 familles à l'occasion de la rentrée scolaire, d'un montant estimé à 1200 dinars en 2019, 1500 dinars en 2021 et 2500 dinars en 2022, en plus de accorder une bourse au profit de 2 étudiants dans la limite de 200 dinars pour chaque étudiant	Réalisé
Activité 2.1.4 : signer une convention avec l'association Face Tunisia	2.1.4 nombre des activités estimées	Cette convention a permis d'organiser une formation au profit des adhérentes du GDA sur la distillation des plantes médicinales et aromatiques, et une formation des membres du Conseil des directeurs du GDA sur la gestion administrative et financière	Réalisé
3. Objectif immédiat 3 : Développer des chaînes de valeur pour des produits forestiers et agricoles			
Produit 3.1 : obtention des certificats de conformité			100%
Activité 3.1.1 : obtenir un certificat de conformité pour des produits forestiers	2.1.4 nombre de certificat de conformité	Obtention d'un certificat de conformité pour le bio-marque des produits forestiers à Machhad Choucha	Réalisé

TABLEAU 11 : NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA ATTAHADI Paysage ChouchaSejneneBizerte(2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			79%
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			33%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (201 à 672 kg)	La récolte de production de l'huile de myrte a atteint 189659 kg en 2019 , 236.232 kg en 2021, 123718kg en 2022 et 182944kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 :Quantifier la production de l'huile de lentisque	1.1.2 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (604 à 2016 kg)	Pas de contrat d'A.P	Non réalisé

Activité 1.1.3 : Quantifier la production de branche de lentisque	1.1.3 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (297 à 990T)	Pas de contrat d'A.P	Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			80%
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés	La participation aux journées de gardiennage (5500 jours pendant 2022, 2100 jours travaillés pendant 2021), 2500en 2022 et 2500 en 2023	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	10 jours de nettoyage de forets lors de l'exploitation des ressources	Réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes estimés (0 à 5 jours)	5 jours d'appui au reboisement d'eucalyptus	Réalisé
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d'eau	1.2.4 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)		Non réalisé
Activité 1.2.5 : faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.5. Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite pour la zone Dhwahria et douwarGhmad (120 jours)	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations/an sur la méthode de coupe et de protection du couvert végétal de la foret	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jours estimés (1 jour)	Les méthodes de protection des forêts contre les incendies (2 jours/ an)	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forets	1.3.3 Nombre de jours estimés (1 jour)	L'intervention primaire pour combattre le feu des forêts (1 jour/an)	Réalisé
2. Objectif immédiat 2 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			100%
Produit 1.1 : renforcement des capacités des habitants			
Activité 2.1.1 : Contribuer à fournir des emplois saisonniers particulièrement pour les femmes rurales	2.1.1 nombre des emplois	Des emplois saisonniers ont été fournis particulièrement les femmes rurales pendant les saisons (1 mai à 30 septembre) : 6671 jours travaillés	Réalisé
Activité 2.1.2 : acquérir du matériel de stérilisation et de moyen de prévention de la corona	2.1.2 nombre d'organismes bénéficiaires du matériel	Acquisition de matériel de stérilisation, de moyens de prévention contre le coronavirus et d'outils de nettoyage d'une valeur de 2 400 000 dinars, et leur distribution aux employés du complexe, à l'hôpital local de Sajnane, aux établissements d'enseignement de la région et au poste de police	réalisé
Activité 2.1.3 : Contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 nombres des aides	Fournir annuellement une aide en nature et financière aux étudiants issus de familles pauvres lors de leur retour à l'école à raison de 800 dinars au profit de 30 étudiants o Fournir une aide en nature et financière à l'occasion de l'Aïd, d'une valeur de 300 dinars, et à l'occasion du mois de Ramadan, d'une valeur de 600 dinars, soit environ 20 paniers o Coordination avec plusieurs associations et signature d'une convention avec l'Association Amal Tunisie pour fournir du matériel médical au profit des familles démunies, composé de 10 lunettes médicales et 5 fauteuils roulants	Réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA ALFERDAWS Paysage ChouchaSejneneBizerte(2019-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			78%
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			33%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (68 à 206 kg)	La récolte de production de l'huile de myrte a atteint 242.033 kg (2021) et 805237kg en 2023	Réalisé
Activité 1.1.2 : Quantifier la production de l'huile de lentisque	1.1.2 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (181 à 544 kg)	Pas d'alliance productives	Non réalisé

Activité 1.1.3 : quantifier la production de branche de lentisque	1.1.3 . Production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (151 à 453T)	Pas d'alliance productives	Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 :Réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (1285 à 2980 jours)	Contribution au gardiennage de la zone d'intervention en coordination avec les centres forestiers régionaux, notamment pendant la saison estivale, soit environ 15 345 jours ouvrables toute l'année	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 9 jours)	15 jours	Réalisé
Activité 1.2.3 : Participer à 5 compagnes de reboisement	1.2.3 Nombre de jours de participation aux compagnes estimés (0 à 5 jours)	30 jours	Réalisé
Activité 1.2.4 : entretenir les sources d'eau	1.2.4 Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	Entretien de source 15 jours et construction d'un bassin d'eau 60 jours	Réalisé
Activité 1.2.5. faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.5. Nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	10 jours	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés (1 jour)	2 jours	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 nombres de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies (2 jours)	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 nombres de jours estimés (1 jour)	Une journée d'informations d'intervention primaire pour combattre le feu des forêts (1 jour)	Réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA OUED EZZEN/ Jendouba

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
3. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			25%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (349 à 1164 kg)	La récolte de production de l'huile de myrte a atteint 209570 kg en 2019, 16854 kg en 2020 et 468242 kg en 2021	réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production de graines de pin maritime	1.1.2 production selon le seuil de la convention de cogestion (270 à 900kg)		Non réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production de champignon	1.1.3. production selon le seuil de la convention de cogestion 2021 (992 à 3309 kg)	L'exploitation n'a pas eu lieu en raison de la faiblesse du produit résultant de l'impact des changements climatiques	Non réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de bois pour l'artisanat	1.1.4 .production selon le seuil de la convention de cogestion (8 à 25 stères)		Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			75%
Activité 1.2.1 :réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (4552 à 15576jours)	La participation aux journées de gardiennage (4920 jours travaillés en 2021)	Réalisé
Activité 1.2.2 : réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (2000 jours)	La participation aux journées de nettoyage (1800 jours travaillés pour 10 Km)	
Activité 1.2.3. faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.3. nombre de jours réalisés estimés (0 à 10 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite (100 jours travaillés)	réalisé
Activité 1.2.4. entretenir des pistes forestières	1.2.4. longueur de pistes	Entretien de 12 km de pistes forestières	réalisé
Activité 1.2.5. planter des cactus	1.2.5. nombre d'arbres plantés	La plantation de 1000 eucalyptus sur une chaine de 3,5 hectares	réalisé
Activité 1.2.6 : entretenir les sources d'eau	1.2.6. nombre de sources d'eau	Entretien de 3 sources d'eau : Ain Tafercha, Ain makasseb et Ain chooba	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			75%

Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 nombre de jours estimés (1 jour)		
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 nombre de jours estimés (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation pour les adhérents sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	réalisé
Activité 1.3.3 :organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 nombre de jours estimés (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation pour les adhérents pour l'intervention afin de combattre le feu de forêts	réalisé
1. Objectifimmédiat 2 :Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			
Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 nombre des aides	Contribuer au nettoyage et à la peinture des murs de l'école primaire d'OUED EZZEN et aider 39 élèves issus de familles pauvres lors de leur retour à l'école à raison de 100 dinars par élève	réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA BARAKA TBEINIA/Jendouba

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
4. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			35%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 127 à 422 kg)	La récolte de production de myrte frais a atteint 3421kg en 2019, 300 kg en 2020,108140 kg en 2021 En 2023 : 33litres d'huile de Myrte équivalent à 27866 kg frais	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production de graines de pin maritime	1.1.2 productions selon le seuil de la convention de cogestion (288 à 959kg)	Pas d'AP	Non réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production de champignon	1.1.3.Production selon le seuil de la convention de cogestion (150 à 422 kg)	L'exploitation n'a pas eu lieu en raison de la faiblesse du produit résultant de l'impact des changements climatiques	Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			75%
Activité 1.2.1 : Réaliserle gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (1030à 3434jours)	La participation aux journées de gardiennage (60 jours travaillés en 2021) et18250j en 2023.	Réalisé
Activité 1.2.2 : Réaliser le nettoyage du foret	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (540 jours)	La participation aux journées de nettoyage de piste forestieren 2019 et 2023 (30 jours)	Réalisé
Activité 1.2.3. Faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.3. Nombre de jours réalisés estimés (100 jours)	La participation aux journées de gardiennage contre la chasse illicite (00 jours travaillés)	Non Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de jours estimés (1 jour)	1 journée/ an de sensibilisation avant le démarrage de la saison d'exploitation du myrte	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation / an pour les adhérents sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation/an pour les adhérents pour l'intervention afin de combattre le feu de forêts	Réalisé
2. Objectifimmédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			100%

Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 Nombre des aides	Aide scolaire annuelle pour environ 30 familles	réalisé
--	------------------------	---	---------

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA El KhalenjPaysage Cap Négro Nefza Béja (2022-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
5. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			67 %
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			0%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 87 062à 124,375 kg)	Malgré la signature de 2 contrats d'alliances productives pour l'exploitation du Myrte et de Lentisque et ses branches, le GDA n'a pas pu exploiter les produits à cause de non-respect d'engagement par l'opérateur économique « Castle Farming)	Non réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production d'huile de lentisque	1.1.2 productions selon le seuil de la convention de cogestion (525 à 577kg)		
Activité 1.1.3 : Branche de lentisque	1.1.3 Production selon le seuil de la convention de cogestion (1142 0 1772 Tonnes)		
Activité 1.1.4 : quantifier la production de champignon	1.1.4. Production selon le seuil de la convention de cogestion (1142 à 1772 kg)	L'exploitation n'a pas eu lieu en raison de la faiblesse du produit résultant de l'impact des changements climatiques	En cours
Activité 1.1.5: quantifier la production de pigne	1.1.5. Production selon le seuil de la convention de cogestion (2323à 3319kg)	Pas d'A.P	Non Réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 : Réaliser le gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (10407 à 14868 jours)	La participation aux journées de gardiennage de parcelle de plantation d'eucalyptus et caroube (360 jours travaillés en 2023)	Réalisé
Activité 1.2.2 Réaliser le gardiennage d'été	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (33 à 48jours)	La participation aux journées de gardiennage d'été (120 jours travaillés en 2023) Acquisition de roues pour la voiture de protection contre les incendies de l'arrondissement des forets	Réalisé
Activité 1.2.3 : Réaliser le nettoyage du ForetTPF	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (540 jours)	Réhabilitation de piste forestier et plantation d'environ 1km d'eucalyptus au alentour du piste 30 jours	Réalisé
Activité 1.2.4. Participation aux campagnes de reboisement	1.2.3. Nombre de jours réalisés estimés (100 jours)	La participation aux efforts de plantation de 2600plants de caroube Octroi de 10 Kg de semence de caroube pour les planter à la pépinière 10 voyages de Transport des plants au profit de l'arrondissement forestier	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de jours estimés (1 jour)	1 journée de sensibilisation	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation / an pour les adhérents sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forets	1.3.3 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation/an pour les adhérents pour l'intervention afin de combattre le feu de forets	Réalisé
3. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			0%
Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 Nombre des aides	Néant	Non réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Oued Eddamous Paysage Cap Négro Nefza Béja (2022-2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
6. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			67 %
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			0%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte/ Myrte frais	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 3 ?8 T-45 ?5T) de myrte frais	Malgré la signature de 2 contrats d'alliances productives pour l'exploitation du Myrte et de Lentisque et ses branches, le GDA n'a pas pu exploiter les produits à cause de non-respect d'engagement par l'opérateur économique « Castle Farming)	Non réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production d'huile de lentisque	1.1.2 productions selon le seuil de la convention de cogestion (382,7 à 546,7kg)		Non Réalisé
Activité 1.1.3 : Branche de lentisque	1.1.3 Production selon le seuil de la convention de cogestion (214,3T à 306,2 Tonnes)		En cours
Activité 1.1.4 : quantifier la production de champignon	1.1.3. Production selon le seuil de la convention de cogestion (340,2 à 486 kg)	L'exploitation n'a pas eu lieu en raison de la faiblesse du produit résultant de l'impact des changements climatiques	En cours
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 : Réaliser le gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (4004 à 2803 jours)	La participation aux journées de gardiennage du foret :1000J	Réalisé
Activité 1.2.2 Réaliser le gardiennage d'été	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (33 à 48jours)	La participation aux journées de gardiennage d'été (30 jours travaillés en 2023)	Réalisé
Activité 1.2.3 : Réaliser le nettoyage du Foret TPF/ piste forestier	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (21-30 jours)	Entretien de 870m de piste forestier 20 jours	Réalisé
Activité 1.2.4 . Participation aux campagnes de reboisement	1.2.3. Nombre de jours réalisés estimés (21-30)jours)	La participation aux efforts de plantation de 5 ha de sulla chez les privés En cours de plantation de 600 plants de caroube et 10 ha de plantation oléicoles (250j)	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de jours estimés (1 jour)	1 journée de sensibilisation	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation / an pour les adhérents sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation/an pour les adhérents pour l'intervention afin de combattre le feu de forêts	Réalisé
4. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			0%
Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 Nombre des aides	Néant	Non réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Oued El Maaden Paysage Taba-Mssid Oued El Maaden Béja (2019--2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
7. Objectif immédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			81,25%
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			25%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de myrte/	1.1.1. Production selon le seuil de la convention de cogestion 5,82à19,4 kg)	La signature d'un contrat d'alliances productives pour l'exploitation du Myrte avec la société DISTIL PAM (Seuil d'exploitation octroyé par la convention très faible) Pas d'Alliance productive 2019-2021 vue que l'appel à proposition lancé par l'UGO pour la sélection d'Opérateur économique est infructueux en 2019-2020 et rapport d'évaluation des offres non réalisé par le comité d'ouverture et d'évaluation en 2021	Réalisé
Activité 1.1.2 : quantifier la production d'huile de lentisque	1.1.2 productions selon le seuil de la convention de cogestion (17,46 à 58,42 kg)		Pas d'AP/ Refus de signature du contrat d'AP avec l'opérateur par l'arrond foret

Activité 1.1.3 : Branche de lentisque	1.1.3 Production selon le seuil de la convention de cogestion (22,5à 75 Tonnes)	Pas d'AP/ Refus de signature du contrat d'AP avec l'opérateur par l'arrond foret	Non Réalisé
Activité 1.1.4 : quantifier la production de Dyss	1.1.3. Production selon le seuil de la convention de cogestion (2,7 à 9,2T)	Pas d'AP/ Refus de signature du contrat d'AP avec l'opérateur par l'arrond foret	Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			100%
Activité 1.2.1 : Réaliser le gardiennage	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (1585 à 5285 jours)	La participation aux journées de gardiennage toute l'année environ 2000 jours travaillés)	Réalisé
Activité 1.2.2 Réaliser le gardiennage d'été	1.2.1 Nombre de jours réalisés estimés (33 à 48jours)	La participation aux journées de gardiennage d'été (2 gardiens pour 30 jours chacun travaillés en 2023)	Réalisé
Activité 1.2.3 : Réaliser le nettoyage du Foret TPF/ piste forestier	1.2.2 Nombre de jours réalisés estimés (De 9-180 jours)	Environ 300 m de piste nettoyé	Réalisé
Activité 1.2.4. Participation aux campagnes de reboisement	1.2.3. Nombre de jours réalisés estimés (10-1000jours)	La participation aux efforts de plantation de 500plants de cypres, 200 plants d'eucalyptus et 100 plants forestiers divers	Réalisé
Activité 1.2.5. Faire du gardiennage contre le braconnage	1.2.4. Nombre de jours réalisés estimés(10-200j)	Environ 150jours	Réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de jours estimés (1 jour)	2-3 journées de sensibilisation	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation / an pour les adhérents sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de jour estimé (1 jour)	Organisation d'une journée de sensibilisation/an pour les adhérents pour l'intervention afin de combattre le feu de forêts	Réalisé
5. Objectif immédiat 2 : Renforcement de l'organisation des habitants			100%
Produit 2.1 : renforcement des capacités des habitants			0%
Activité 2.1.3 : contribuer au travail social à travers des aides sociales	2.1.3 Nombre des aides	Néant	Non réalisé

NIVEAU DE REALISATION DES PRODUITS /GDA Douleb Paysage DoulebSammamaSbeitla Kasserine (2019--2023)

Activités programmées	Indicateurs	Réalisations à mi-parcours	Statut
1. Objectifimmédiat1 : Valorisation et protection des ressources naturelles et forestières			50%
Produit 1.1 : exploitation des ressources forestières			50%
Activité 1.1.1 : quantifier la production de l'huile de romarin	1.1.1. La production selon le seuil de la convention de cogestion (425,6-608 Tonnes)	Pas d'Alliance productive 2019-2021 vue que l'appel à proposition lancé par l'UGO pour la sélection d'Opérateur économique Signature d'un contrat d'alliances productive avec la sté Green Gold 2 ans 2022-2023 . Exploitation limité en 2023 à cause des contraintes créés de la part du chef d'arrondissement forestier	Réalisé
Activité 1.1.3 : quantifier la production de grain de pin d'Alep	1.1.2 Production selon le seuil de la convention de cogestion (14,7 à 21 Tonnes)		Non réalisé
Produit 1.2 : Travaux réalisés par le GDA			50%
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage	1.2.1 Nombre de jours à réaliser estimé à 10161-14516jours	100j	Réalisé
Activité 1.2.1 : réaliser de gardiennage d'été	1.2.1 Nombre de jours à réaliser estimé à 84-120jours	50j	Réalisé
Activité 1.2.2 : participer à l'entretien des tranchés par feu et des sentiers forestiers	1.2.2 Nombre de jours à réaliser estimé à21-30jours	Arrond foret non collaboratif	Non réalisé

Activité 1.2.3 : Participer à l'entretien piste forestier	1.2.3 Nombre de jours à réaliser estimé à 21-30 jours	Arrond forêt non collaboratif	Non réalisé
Produit 1.3 : journées d'informations et de sensibilisation			100%
Activité 1.3.1 : organiser une journée de sensibilisation sur l'importance du couvert forestier	1.3.1 Nombre de journées estimées	1 jour/saison	Réalisé
Activité 1.3.2 : Former les bénéficiaires sur les méthodes de protection des forêts contre les incendies	1.3.2 Nombre de journées estimées	1 jour/saison	Réalisé
Activité 1.3.3 : organiser une journée d'informations pour l'intervention primaire pour combattre le feu des forêts	1.3.3 Nombre de journées estimées	1 jour/saison	Réalisé

Participation active du GDA au suivi et réalisation des différentes activités programmés au PDIP